VILLE DE GEX
B.P. 407
01174 GEX Cedex

TÉLÉPHONE 04 50 42 63 00
TÉLÉCOPIE 04 50 41 68 77

Courriel : mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Gex, le 19 octobre 2015

15/01/FB/MB/N°08

COMPTE-RENDU DU 12 OCTOBRE 2015
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉRAN, MOISAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, MARET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Mme COURT donne pouvoir à Mr DUNAND,
Mr CADOUX donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mme HUMBERT,
Mme JUHAS donne pouvoir à Mr PELLÉ,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme MOREL-CASTÉRAN,
Mr REDIER de la VILLATTE donne pouvoir à Mme CHARRE,
Mr JUILLARD donne pourvoir à Mr CHARPENTIER.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

AVANT LA SÉANCE :

Présentation de Madame Véronique BAUDE et Monsieur Gérard PAOLI, Conseillers Départementaux :

L'action du Département sera considérablement modifiée par la loi Notre.

Madame Véronique BAUDE souligne que les engagements pris pendant la campagne ont été tenus avec 3 marqueurs :

- ✓ *Brigade RSA,*
- ✓ *Révision contrat du plan avec la Région,*
- ✓ *Désendettement.*

Cette après-midi, lors du DOB 2016, les objectifs suivants ont été retenus :

- ✓ *Renforcer l'investissement,*
- ✓ *Maîtriser la fiscalité.*

Ceci se traduit par des efforts des services de 15 M€ d'économie.

Un plan de soutien à l'agriculture a été élaboré suite aux difficultés de ce secteur.

Dans le secteur du tourisme, la loi Notre modifie la donne. La CCPG du Pays de Gex devra décider, au cours de l'année 2016, de la création d'un office intercommunal de tourisme

Monsieur PAOLI : *La fiscalité départementale a augmenté tous les ans depuis 10 ans. Pas d'augmentation en 2016, ceci ne sera visible qu'en 2016 puisque la hausse qui avait été décidée en 2015 produira ses effets.*

La loi Notre transfère les transports à la Région (la plus grande partie étant le transport scolaire). Se pose alors le problème de la gratuité des transports scolaires.

Le Département de l'Ain y est favorable puisqu'il est l'un des seuls où celle-ci est en place. Pour le moment, tous les candidats aux régionales se déclarent favorables à cette gratuité. Ce sera à voir avec la CCPG.

Le collège demeure de la compétence départementale alors que l'économie incombe à la Région.

L'Ain est le département qui, au regard de sa participation, offre le plus grand nombre d'emplois industriels grâce à la mission économique dont l'action permet chaque année la création de 30 entreprises qui génèrent à peu près 300 emplois.

Autre tâche : le Grand Genève, avec la modification de la gouvernance et la détermination des fonds qui abonderont à cette structure.

La CFG que je défends depuis des années, devrait augmenter de 10 % en 2015. Mon positionnement étant que le Département ne finance plus, sur les fonds CFG, les dépenses qui relèvent de ses fonds propres.

La réunion préparatoire est fixée au 22 octobre 2015.

L'enveloppe territoriale est de 650 000 €/secteur avec un maximum subventionnable de 150 000 €.

Aide aux installations électriques : 125 000 € ont été attribués à Gex pour l'agrandissement du bâtiment relais à l'Aiglette.

L'action sociale représente la moitié du budget départemental. « La brigade » de contrôle RSA n'a aucun rôle punitif mais il y a des fraudes, il faut les identifier et récupérer ses fonds pour d'autres actions.

Madame BAUDE indique que Monsieur PAOLI a en charge le dossier BHNS.

Le projet du centre de secours d'incendie avance, choix de l'architecte en janvier 2016 pour une fin des travaux en 2018.

Monsieur PAOLI : *« Je n'aborde pas le sujet du vélo-route, nous laissons à Monsieur AMIOTTE le soin de m'interroger. »*

Monsieur AMIOTTE *: « A ce propos, lors de la dernière commission finances, les crédits pour les pistes cyclables n'ont pas été retenus. »*

Monsieur le Maire : *«Effectivement, ces montants ont été retirés au stade du BP. Les sommes seront inscrites lors de la reprise des résultats 2015, ceci afin de rester dans les sommes disponibles lors du BP et de ne pas faire appel à l'emprunt. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Pourquoi le Département acquiert à titre gratuit les terrains d'assiette du collège ?»*

Monsieur le Maire : *« On ne va pas faire le Conseil Municipal. C'est la régularisation d'une situation de fait. Ces terrains sont occupés par le collège depuis plus de 30 ans. Si les terrains, dans le futur, n'étaient plus le siège du collège, ils seraient rétrocédés à la Commune aux mêmes conditions. »*

Monsieur PAOLI : *« C'est le cas pour tous les collèges du Département, pratiquement. »*

Monsieur le Maire : *« Pour ma part, je suis satisfait du partenariat avec le Conseil Départemental, en particulier sur les dossiers portés par la CCPG que vous avez évoqués.*

Le fonctionnement est plus clair, les échanges également et la discussion est ouverte. C'est une question de franchise et d'honnêteté intellectuelle qui remplace une question politique.

Le Département a toujours été présent mais le saupoudrage nuisait à la lecture de l'action ; c'est important pour le Pays de Gex.

C'est bien d'avoir une politique claire.

Je remercie le Département pour l'octroi d'un financement de 125 000 € qui devront couvrir le tiers de la dépense d'agrandissement du bâtiment relais.

L'action du Département dans le dossier du Col de la Faucille est importante du point de vue routier pour l'amélioration des déplacements et de la valorisation de ce site.

Sur le BHNS et le vélo-route, nous avons des inquiétudes notamment pour le financement des P+R, suite à l'abandon des Suisses. »

Monsieur PAOLI : *« Le BHNS est inscrit au Plan État Région ; il y a une décision à prendre sur les parkings relais ; le financement devrait être trouvé sur la CFG.*

Le discours sur le Pays de Gex au Conseil Départemental semble avoir changé, il est considéré sur la base de son dynamisme. C'est un atout du Département, il faut y faire des investissements. »

Monsieur AMIOTTE : *« Qu'en est-il du plan accessibilité ? »*

Monsieur PAOLI : *« En 2016, il est prévu d'agir en favorisant l'accès aux transports en commun mais aussi l'accessibilité aux bâtiments communaux. En effet, beaucoup de Communes ont des difficultés pour financer ces travaux. »*

Madame BAUDE : *« Les projets structurant doivent être soutenus par le Département qui est. une collectivité d'aménagement du territoire. »*

OUVERTURE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (abstention Madame Véronique GILLET et de Monsieur JUILLARD).

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 5 octobre 2015)

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

1) Protocole transactionnel concernant le marché entre la Commune et SOPREMA – Lot n°3 : couverture-étanchéité de l'opération de restructuration et d'extension du complexe sportif du Turet,
2) Convention financière à la SCIC Habitat Rhône-Alpes de 1 899 842 € pour l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS au 35 rue de Pitegny,
3) Garantie d'emprunt à la SCIC Habitat Rhône-Alpes de 1 899 842 € pour l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS au 35 rue de Pitegny,
4) Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire – réforme des rythmes scolaires,
5) Foncier – transfert de propriété entre la Commune et le département de l'Ain,
6) Mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les grades d'attachés territoriaux, d'attachés principaux,
7) APE - Convention de partenariat avec l'association « Pays de Gex Natation »,
8) APE – Protocole d'accord entre les Communes de Gex et d'Echenevex,
9) Convention avec Ain Profession Sport,
10) Avenants aux contrats d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement passés avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,
11) Commandes publiques,
12) Astreinte neige.

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme du 10 septembre 2015,
2) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-environnement du 22 septembre 2015,
3) Commission Culture du 15 septembre 2015,
4) Commission Communication et Valorisation Patrimoniale du 16 septembre 2015,
5) Commission Finances du 17 septembre 2015,
6) Commission Scolaire du 30 septembre 2015, (le compte-rendu vous sera remis lors de la séance)

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Étude d'avant-projet pour le dévoiement de la RD1005 (avenue de la Poste) dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Groupement INGEROP-FOLIA,
  - ✓ Étude de déplacement et de stationnement dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Société TRANSITEC,
  - ✓ Mission d'assistance à la conception et au pilotage de la concertation dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Société ETAT D'ESPRIT STATIS,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Tu dors? », le 29 octobre 2015, dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Écran »,

- ✓ Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Creux du Loup,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°31 ascenseur – Entreprise CFA DISTRIBUTION DE NSA,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°19 revêtements de sols souples– Entreprise STORIA,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°18 carrelages faïences – Entreprise SOLSYSTEM,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°16 électricité – Entreprise AREA TECHNOLOGIES,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°12 plâtrerie peinture menuiserie – Entreprise BONGLET,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°5 gros œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
- ✓ Marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Creux du Loup – Groupement d'entreprises EIFFAGE TP (mandataire) & DESBIOLLES,
- ✓ Augmentation du seuil du marché à bons de commandes pour les travaux de plâtrerie peinture – avenant n°1 – Entreprise BONGLET,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 lot n°19 revêtements sols – Entreprise SAINT CLAUDE MOQUETTE,
- ✓ Remise en état du mur de soutènement de la rue des Terreaux – SARL BARBERAT,
- ✓ Restructuration d'une partie d'un mur de soutènement menaçant ruine au passage de la Chenaillette – SARL BARBERAT,
- ✓ Indemnité d'éviction à Monsieur Charles COURT – convention BUFICA.

1. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCERNANT LE MARCHÉ ENTRE LA COMMUNE ET SOPREMA – LOT N°3 : COUVERTURE ÉTANCHÉITE DE L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'exécution de ce projet a été perturbée par de nombreux retards consécutifs à la défaillance de certaines entreprises et des modifications de la chaufferie qui ont désorganisés le chantier. Le calendrier d'exécution n'a pas été respecté.

L'entreprise SOPREMA tributaire des interventions de l'entreprise de gros œuvre soutient que cette désorganisation a bouleversé l'économie du marché dès lors qu'il en a résulté une mobilisation prolongée des moyens mis en œuvre ainsi qu'un surcoût des frais de transports et de déplacement en raison de la multiplication des phases de travaux. L'entreprise estimait son préjudice à 48 345.84 € HT. Les prétentions de la société ne pouvaient entrer dans le cadre du marché étant donné qu'aucune demande d'avenant n'avait été présentée, la Commune ne pouvait prendre en charge ce montant.

D'autre part, les retards provoqués par cette désorganisation ont entrainé des interventions supplémentaires de l'entreprise SOPREMA, non prévues ni dans le marché initial ni par un avenant. Les interventions ont été acceptées par la Commune étant donné la nécessité de préserver l'ouvrage tout en considérant que le montant des prestations était excessif : 7 151.83 € HT.

Devant l'impossibilité de régler cette situation et afin d'éviter un long et onéreux contentieux devant les tribunaux, les 2 parties s'en sont remises à l'avis du comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics article 127 cdm.

Ce comité rend des avis sur les litiges que les parties sont libres de suivre ou pas. Si les parties décident de s'y conformer, elles peuvent conclure une transaction ou signer un avenant, si cela est juridiquement possible.

Dans notre situation, seul le protocole transactionnel est possible. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Son contenu serait le suivant sur la base de l'avis du comité :

- Indemnisation des préjudices liés à l'allongement d'exécution de la durée du chantier pour 15 000 € HT.
- Le montant des interventions pour travaux supplémentaires s'élève après conciliation à 6 272 € HT (arrondi) :

  1. dont 460 € HT pour la mise en place des rejets d'air et de gaz,
  2. dont 500 € HT pour la réalisation de capotage en aluminium sur solin pour la protection des sorties de ventilation sur la dalle « SILO ». la SOPREMA acceptant que sa facture initiale 880 € HT soit ramenée à ce montant,
  3. dont 2 000 € HT pour la réalisation d'une étanchéité en plusieurs phases selon l'avancement du terrassement et du gros œuvre. La SOPREMA acceptant que sa facture initiale 2 250 € HT soit ramenée à ce montant,
  4. dont 400 € HT pour recherche de fuite sur local PMR. La SOPREMA acceptant que sa facture initiale 650 € HT soit ramenée à ce montant,
  5. dont 2 611.83 € HT correspondant à des reprises d'étanchéité,
  6. dont 300 € HT correspondant à la mise en place d'une costière en résine.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Ne peut-on demander des dommages et intérêts à la société à l'origine des retards ? »*

Monsieur le Maire : *« Les pénalités de retard ont été appliquées. Les opérations ont aussi donné lieu à des décomptes entre entreprises.*

Une attitude coercitive risque de conduire au blocage du chantier et l'engagement dans des dépenses considérables pour financer le procès.

On s'en sort mieux ainsi d'un point de vue financier et d'équipement qui fonctionne actuellement.»

Monsieur HERVET : *Nous avons eu de la chance qu'une seule entreprise fasse cette demande. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la délibération du 12 avril 2011,

VU le code des collectivités territoriales,

VU le marché conclus pour le lot n°3 avec la société SOPREMA signé le 12 avril 2011 pour la construction du complexe sportif du Turet,

VU la note de synthèse,

VU l'avis du 9 juillet 2015 rendu par le comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics article notifié le 6 août 2015,

VU le projet de protocole transactionnel mettant fin aux différents, annexé à la présente,

VU l'article 127 du CDM,

VU le décret 2010-155 du 8 décembre 2010,

CONSIDÉRANT que le projet transactionnel met un terme à la situation conflictuelle générée par les défaillances des entreprises et les retards qui en ont résulté dans l'exécution du marché conclu avec l'entreprise SOPREMA pour le lot 3 « couverture-étanchéité – eaux pluviales » de l'opération de restructuration et d'extension du complexe sportif du Turet,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le protocole joint à la présente et de l'autoriser à signer le protocole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le protocole joint à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

2. CONVENTION FINANCIÈRE À LA SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES DE 1 899 842 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS PLS AU 35 RUE DE PITEGNY

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La SCIC Habitat Rhône-Alpes a sollicité la Commune pour obtenir une garantie d'emprunt pour l'acquisition de 21 logements PLS en VEFA sis 35 rue de Pitegny.

Il vous est proposé de conclure une convention financière à la vue des documents remis par la société :

- Statuts,
- Liste des membres du Conseil d'Administration,
- Rapport des comptes annuels 2014,

- Plan stratégique de patrimoine,
- Procès-verbal du Conseil d'Administration,
- Copie de la décision d'attribution de subvention,

et d'accorder la garantie sollicitée à hauteur de 100 %.

Il vous est rappelé que le capital garanti au 31 décembre 2015 s'élèvera à 45 423 957 € pour une annuité de 2 033 595.46 €.

Le montant des garanties accordées non consolidées s'élèvent à 13 140 183 €.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Je suis surpris qu'il n'y ait que des PLS, dont personne ne veut, et qui ne répondent pas aux besoins. »*

Madame GILLET : *« Nous n'intervenons pas sur les négociations entre les promoteurs et les bailleurs. »*

Monsieur le Maire : *« La mixité est une bonne chose, mais ce sont là les effets pervers. Auparavant, les programmes de logements sociaux faisaient l'objet de négociations d'autant que les Communes étaient bien souvent les pourvoyeurs de terrains. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la demande formulée par la société SCIC Habitat Rhône-Alpes sise Immeuble K – 5 place Camille Georges – CS 70193 – 69285 LYON Cedex 02, visant à obtenir la garantie de la Commune de Gex pour l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS sis 35 rue de Pitegny,

VU le projet de convention annexé à la présente,

VU l'attribution de financement par le Conseil Général de l'Ain du 19 septembre 2014,

VU les statuts de la SCIC Habitat Rhône-Alpes,

VU le rapport annuel des comptes,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration relatif à l'opération et à la demande de garantie,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention financière portant sur les garanties suivantes :

CPLS :

- MONTANT : 284 976 €
- DURÉE : 40 ans
- AMORTISSEMENT : annuel
- TAUX : livret A +1,11%

PLS :

- MONTANT : 506 625 €
- DURÉE : 40 ans
- AMORTISSEMENT : annuel
- TAUX : livret A +1,11%

PLS Foncier:

- MONTANT : 1 108 241 €
- DURÉE : 50 ans
- AMORTISSEMENT : annuel
- TAUX : livret A +1,11%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 voix contre (Messieurs CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE REDIER DE LA VILLATTE (par procuration), JUILLARD (par procuration), Mesdames FORSTMANN et CHARRE).

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Madame MOISAN s'est abstenue.

3. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES DE 1 899 842 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS PLS AU 35 RUE DE PITEGNY

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Idem que le n°2

♦ DÉLIBÉRATION

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la décision d'attribution de subvention du Conseil Départemental de l'Ain du 19 septembre 2014,

VU le contrat de prêt signé entre SCIC Habitat Rhône-Alpes et la Caisse des dépôts et consignations,

- DIT :

Article 1 : La Commune de Gex accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 899 842 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 3 lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS sis 35 rue de Pitegny par la SCIC Habitat Rhône-Alpes sise Immeuble K – 5 place Camille Georges – CS 70193 – 69285 LYON Cedex 02

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

✓ **Ligne du Prêt 1 - CPLS**

Montant : 284 976 €
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité limitée» (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 %

✓ **Ligne du Prêt 2 - PLS**

Montant : 506 625 €
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité limitée» (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 %

✓ **Ligne du Prêt 3 – PLS Foncier**

Montant : 1 108 241 €
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée de la phase d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A: en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*

Modalité de révision : « Double révisabilité limitée» (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 %

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Messieurs CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE REDIER DE LA VILLATTE (par procuration), JUILLARD (par procuration), Mesdames FORSTMANN et CHARRE) ont voté contre.

Madame MOISAN s'est abstenue.

4. RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire pour animer les temps d'activité périscolaire.

La réglementation des cumuls d'activité permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

La rémunération est fixée par le décret 66-787 du 14/10/1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2010. Conformément aux dispositions régissant le régime

spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, cette rémunération sera soumise aux cotisations suivantes, CSG, CRDS, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois au motif suivant :

- **La délibération n°130 du 15 juillet 2014 acte le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires comme suit :**

6 fonctionnaires du MEN pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire

Cependant, au regard des candidatures reçues pour postes d'intervenants des APE il convient d'ajuster le tableau des emplois.

REMARQUES :

Madame FORSTMANN : *« N'avait-on pas relevé qu'il y avait moins d'élèves participant ? Le budget consenti à cette activité devrait diminuer. »*

Madame MOREL-CASTÉRAN : *« Oui mais il y a aussi des intervenants qui partent. »*

Monsieur le Maire : *« Je ne souhaite pas être bloqué budgétairement. La montée en charge du dispositif est en septembre. Il faut tirer le bilan de l'année scolaire. »*

Monsieur BLÉAUT : *« Le budget communal est en année civile, nous ne savons pas quelle sera la situation des APE à la rentrée 2016 (augmentation ou diminution). Quant à un bilan sur une année, nous ne pouvons le faire que sur une année budgétaire (écoulée). Nous pourrons avoir des éléments début 2016, lorsque l'exercice sera clos, nous pourrons donc, aux vues de ces éléments, envisager des ajustements au BS. »*

Madame FORSTMANN : *« Quelles sont les activités ? »*

Réponse de Madame JOUANNET après la séance: « Activités puzzle et peinture ».

♦ DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 66-7878 du 14 octobre 1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2014 réglementant la rémunération des enseignants dans le cadre des activités accessoires,

VU la délibération n°130 du 15 juillet 2014,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au recrutement d'enseignants au titre des activités accessoires pour l'animation des TAP,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de 2 enseignants supplémentaires et de fixer la rémunération afférent à cette activité accessoire à 24.04€/brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

5. FONCIER – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article L.2132-3 du code de l'éducation, modifié par la loi 2007/1824 du 25 décembre 2007, les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Ce même article dispose également que lorsque que le département effectue sur ces biens des travaux de construction , de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraires .

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AC n°117, 118, 204 et 526 sur lesquelles est implanté le collège « Georges Charpak ».

Sur les fondements des dispositions précités, le Conseil Départemental de l'Ain a demandé par courrier en date du 06 février 2015 le transfert de propriété à titre gratuit du terrain d'assiette et des bâtiments du collège « Georges Charpak ».

En ce sens, un document d'arpentage a été établi afin de déterminer les limites exactes des terrains à transférer au Département.

Les bâtiments du collège « Georges Charpak » sont implantés sur les parcelles cadastrées suivantes :

- ✓ AC 117 (partie) – 675 m² (nouveau AC 629),
- ✓ AC 118 (partie) - 9908 m² (nouveau AC 630),
- ✓ AC 204 (partie) – 3086 m² (nouveau AC 632),
- ✓ AC 526 (partie) – 1592 m² (nouveau AC 635),

Soit une surface totale de 15 261 m².

Il est proposé, aux membres du Conseil Municipal, de procéder à la cession, à titre gratuit, du terrain d'assiette et des bâtiments du collège « Georges Charpak » au profit du Département qui prendra en charge la rédaction des actes administratifs de cession et les frais inhérents.

Les actes de cession comporteront une clause de rétrocession à la Ville, dans les mêmes conditions financières en cas de changement d'affectation des biens précités.

♦ DÉLIBÉRATION

VU l'article L2121.9 du CGCT,

VU les articles L.2123-3 à L2123.6 du CG3P,

VU l'article L.231-3 du Code de l'Éducation,

VU la délibération du 21 février 2002 actant le transfert de propriété du terrain d'assiette et des bâtiments du collège,

VU l'avis des Domaines en date du 17 avril 2015,

VU le document d'arpentage établi par la SARL BABLET-MAGNIEN et BAUD,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que les biens immobiliers des collèges appartenant à une Commune peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder, à titre gratuit, au Département de l'Ain, le terrain d'assiette et les bâtiments du Collège « Georges Charpak » sis 100 place du Turet sur des parcelles nouvellement cadastrées AC 629, AC 630, AC 632 et AC 635.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder à titre gratuit, au Département de l'Ain le terrain d'assiette et les bâtiments du Collège « Georges Charpak » sis 100 place du Turet sur des parcelles nouvellement cadastrées AC 629, AC 630, AC 632 et AC 635,

- **DIT** que les actes de cession comporteront une clause de rétrocession à la Ville, dans les mêmes conditions financières en cas de changement d'affectation des biens précités,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

6. MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR) POUR LES GRADES D'ATTACHÉS TERRITORIAUX, D'ATTACHÉS PRINCIPAUX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret N°2008-1533 du 22 décembre 2008 *relatif à la Prime de Fonctions et de Résultats* et l'arrêté du 9 février 2011 *fixant les corps et emplois bénéficiant de la Prime de Fonctions et de Résultats* définissaient les conditions d'application et les cadres

d'emploi bénéficiaires, de la rime de Fonctions et de Résultats (PFR) dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que cette PFR avait vocation à remplacer le régime général indemnitaire actuel, à l'exception des régimes spécifiques prévus par les textes (avantages collectivement acquis, prime de responsabilité, NBI....).

Déjà appliquée dans la Fonction Publique d'Etat, elle se compose obligatoirement de 2 parts :

Grades	Part liée aux fonctions				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Montant annuel de référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant annuel de référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Attaché principal	2500	1	6	15000	1800	0	6	10800	25800
Attaché	1750	1	6	10500	1600	0	6	9600	20100

Les critères proposés par Monsieur le Maire pour l'attribution des montants individuels par agent sont les suivants :

- Pour **la part liée aux fonctions** :
  - niveau de responsabilité de l'agent et sujétions liées à son emploi,
  - niveau d'expertise.

Cette part reste stable tant que l'agent occupe les mêmes fonctions sauf si le contenu poste évolue.

- Pour **la part liée aux résultats** :
  - efficacité dans l'emploi
  - réalisation des objectifs annuels fixés par l'autorité territoriale
  - compétences professionnelles et techniques
  - qualités relationnelles
  - capacité d'encadrement
  - capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Cette part variable, liée aux résultats, sera revue tous les ans en fonction de la manière de servir de l'agent à l'issue de la procédure d'évaluation.

Les 2 parts feront l'objet d'un versement mensuel.

Conformément à la délibération n°118 du 12 novembre 2012 relative au maintien de salaire en cas d'indisponibilité physique, la PFR sera intégralement maintenue pendant les congés annuels et les congés de maternité, de paternité et d'adoption. La prime suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire et de longue maladie (y compris accident de service). Le versement de la prime sera suspendu en cas de congés de longue durée et de grave maladie.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal d'étendre le bénéfice de la PFR aux agents non titulaires recrutés sur le cadre d'emploi des attachés.

REMARQUES :

Monsieur CHARPENTIER : *« Ce sont des montants en euros ? Ils sont élevés ? »*

Monsieur le Maire : *« Il s'agit d'une enveloppe. Notre objectif est de se mettre à jour par rapport au cadre légal et de se donner des marges pour deux raisons : il est difficile de recruter des cadres et de les faire rester dans le Pays de Gex étant donné la problématique du logement. Nous souhaitons pouvoir compenser la perte de revenu consécutive à la modification du cadre légal concernant les agents pour nécessité de service. Pour certains, 500 € de perte de revenus, soit 6000 €/an.*

Sans cette possibilité, à terme, nous n'aurons plus de personnel dans les services publics : communes, hôpitaux…. »

Monsieur AMIOTTE *: «Qui va apprécier la part liée aux résultats ? C'est difficile ?*

Monsieur le Maire : *« Ce n'est pas un problème, ça fait 20 ans qu'il y a des évaluations sur cette base et une grille. »*

Monsieur CHARPENTIER : *« en terme de coût, c'est important ».*

Monsieur le Maire : *« C'est une enveloppe, on peut très bien laisser au même montant, mais il y a une marge supplémentaire. »*

Madame HUMBERT : *« Il y a 5 agents concernés. »*

Monsieur CHARPENTIER : *« C'est le montant par personne ? »*

Monsieur DUNAND : *« Oui, ce point ne concerne que la filière administrative catégorie A. J'ai demandé qu'à terme, l'ensemble du régime indemnitaire soit réexaminé, en effet, celui en place depuis bientôt 15 ans nécessite d'être revu à l'aune des évolutions de la Commune. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU le CGCT,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU le décret N°2008-1533 du 22 décembre 2008 *relatif à la Prime de Fonction et de Résultats*,

VU l'arrêté du 9 février 2011 *fixant les corps et emplois bénéficiant de la Prime de Fonctions et de Résultats*,

VU la délibération n°118 du 12 novembre 2012 relative au maintien de salaire en cas d'indisponibilité physique,

VU l'avis du Comité technique,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **d'instaurer** la PFR dans les conditions et selon les critères proposés par Monsieur le Maire pour tous les agents recrutés sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- **de fixer** les montants annuels des 2 parts conformément à l'arrêté du 22 décembre 2008 comme suit :

Grades	Part liée aux fonctions				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Montant annuel de référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant annuel de référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Attaché principal	2500	1	6	15000	1800	0	6	10800	25800
Attaché	1750	1	6	10500	1600	0	6	9600	20100

- **de définir** les critères suivants pour l'attribution des montants individuels par agent **la part liée aux fonctions** :
  - niveau de responsabilité de l'agent et sujétions liées à son emploi.
  - niveau d'expertise
- **de définir** les critères suivants pour l'attribution des montants individuels par agent pour **la part liée aux résultats** :
  - efficacité dans l'emploi
  - réalisation des objectifs annuels fixés par l'autorité territoriale,
  - compétences professionnelles et techniques,
  - qualités relationnelles,
  - capacité d'encadrement,
  - capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,
- **D'autoriser** l'extension de la PFR aux agents non titulaires recrutés sur le cadre d'emploi des attachés,
- **D'autoriser** le versement des deux composantes de la PFR de façon mensuelle,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

7. APE 2015/2016 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PAYS DE GEX NATATION »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « Pays de Gex Natation » a proposé l'an dernier une activité « piscine » dans le cadre des APE au sein de l'école élémentaire Parozet de janvier à juin 2015.

Cette activité ayant connu un vif succès auprès des enfants, il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2015/2016 dans les mêmes conditions.

La convention de partenariat, en annexe, entre la Commune et l'association, définit les modalités de mise à disposition d'intervenants pour cette activité, soit 2 intervenants les jeudis de 15h30 à 16h30 sur les périodes du 4 janvier 2016 au 5 juillet 2016.

Ce partenariat consiste à mener un travail en commun avec l'association pour favoriser la mise en place d'activités sportives en lien avec le projet pédagogique des Activités Péri-Educatives.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse

VU le projet de convention, ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et l'association « Pays de Gex Natation » dans le cadre des Activités Péri-Educatives pour l'année scolaire 2015/2016

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « Pays de Gex Natation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention joint à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8. APE – PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE GEX ET D'ECHENEVEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les Communes de Gex et d'Échenevex ont mutualisé leurs moyens durant l'année scolaire 2014/2015 afin de permettre aux enfants de leurs Communes de bénéficier d'une activité « piscine » dans le cadre des activités péri-éducatives.

Cette activité est mise en place par les deux Communes en partenariat avec Pays de Gex Natation. Ce partenariat fait l'objet de conventions distinctes entre les deux Communes.

Il est proposé de reconduire le protocole d'accord mis en place, dans les mêmes conditions que l'an dernier, à savoir :

- La Commune de Gex met gracieusement à disposition de la ville d'Echenevex, dans le cadre des APE : sa piscine municipale et 1 surveillant de baignade pour les activités péri-éducatives d'Echenevex du 1er septembre au 17 décembre 2015.

- Pourront bénéficier de l'activité natation, en alternance, les enfants de l'école publique d'Echenevex et les enfants de l'école élémentaire Parozet à Gex.
- L'année scolaire est divisée en 5 périodes. Les enfants de chacune des 2 Communes se rendront alternativement à la piscine de Gex :
  - 1ère période : 1 septembre au 16 octobre 2015 : Echenevex
  - 2ème période : 2 novembre au 18 décembre 2015 : Echenevex
  - 3ème période : 4 janvier au 12 février 2016 : Gex
  - 4ème période : 1 mars au 8 avril 2016 : Gex
  - 5ème période : 25 avril au 5 juillet 2016 : Gex

REMARQUES :

Monsieur CHARPENTIER : *« La mutualisation est à sens unique. »*

Monsieur le Maire : *« Vous savez, le jour où l'on pourra envoyer les enfants de Gex à la piscine d'Echenevex, je signerai des deux mains.*

L'effet sur les finances communales est faible. Nous serons, dans les années futures, de plus en plus contraints à ces mutualisations dont certaines déséquilibrées mais certaines Communes ne peuvent financer des équipements dont elles ont besoin, la piscine par exemple.

On tend également vers des fusions, ce n'est pas choquant et c'est un vrai sujet de réflexion. »

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le protocole d'accord ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les modalités de mutualisation des moyens entre les Communes de Gex et d'Echenevex concernant l'activité « piscine » développée par les deux Communes dans le cadre des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2015/2016,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le protocole d'accord à intervenir avec la Commune d'Echenevex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de protocole d'accord joint à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

9. CONVENTION AVEC AIN PROFESSION SPORT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Une demande d'encadrement d'activités sportives a été faite par l'école élémentaire de Parozet pour l'année scolaire 2015/2016. La Commune a donc fait appel à l'association Ain Profession Sport pour organiser ces activités en mettant à

disposition un intervenant comme elle le faisait en 2012/2013 et les années précédentes.

Les activités auront lieu dans le gymnase « Le Turet ».

Le besoin pour cette année scolaire est le suivant :

- 2.25h du 02 novembre 2015 au 19 décembre 2015,
- 2.50h du 04 janvier 2016 au 30 juin 2016

Soit 67.75 h pour l'année scolaire 2015/2016, pour un coût total de : 3 790,74 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris).

REMARQUES :

Madame FORSTMANN : *«Pourquoi n'est-ce pas l'éducation nationale qui prend en charge ? »*

Monsieur le Maire : *« Nous avons eu la même question il y a 20 ans. Le raisonnement est à peu près identique pour les APE, votre question est pertinente.*

L'État joue sur le fait qu'en ne fournissant pas ces enseignements qui relèvent pourtant de la scolarité, ce sont les enfants qui en pâtiront. Les Communes confrontées à la proximité et à la réalité prennent donc en charge. Il joue là-dessus. »

Madame FORSTMANN : *« Que se passe-t-il pour les autres écoles ? »*

Madame MOREL-CASTÉRAN : *« La demande, en 2015, ne concerne que Parozet. Il est bien évident que si d'autres écoles ont la même demande, elle sera prise en compte.*

Pour la musique, il y a également des classes qui n'utilisent pas le dispositif mis en place par la Commune. »

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse

VU le projet de convention ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une convention avec Ain Profession Sport pour l'encadrement des activités sportives des élèves des écoles publiques de la ville,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « Ain profession Sport »» pour la mise à disposition d'un intervenant en gymnastique durant l'année scolaire 2015/2016, pour un montant de 3 790,74 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention joint à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10. AVENANT AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PASSÉS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibérations en date du 7 avril 2015 et du 4 mai 2015, le Conseil Municipal a délibéré respectivement pour :

- Adopter une tarification horaire pour l'Accueil de Loisirs,
- Créer une tarification forfaitaire annuelle pour les activités péri-éducatives.

Ces modifications vont entraîner des avenants ou un nouveau contrat global d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs de la Commune (Parozet, Perdtemps et Vertes Campagnes).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces nouveaux avenants ou contrat global avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain afin de prendre en compte ces modifications.

REMARQUE :

Monsieur BLÉAUT : *« Cet avenant est la conséquence du passage du tarif à la journée pour le centre de loisirs à un tarif horaire. Etant rappelé que dans le cadre d'un tarif forfaitaire, la CAF ne finance que les heures hors repas. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse

CONSIDÉRANT la nécessité de passer des avenants ou un nouveau contrat d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain suite aux modifications intervenues dans la tarification des prestations accueil de loisirs et activités péri-éducatives:

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants ou un nouveau contrat d'objectifs et de financement Accueils de Loisirs sans Hébergement à intervenir avec la CAF de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants ou un nouveau contrat avec la CAF de L'Ain.

11. COMMANDES PUBLIQUES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En deçà de certains seuils :

- 207.000 € pour les fournitures et les services,
- 5.187.000 € pour les travaux,

la Commune peut recourir à des procédures adaptées pour la consultation des entreprises.

Au-delà de ces seuils, les procédures sont formalisées et soumises à des règles de publications précises.

Le 10 juin 2014, la collectivité a fixé les règles applicables aux commandes publiques en fonction du montant des marchés.

Le seuil à partir duquel une consultation est obligatoire antérieurement fixé à 15 000 € HT, a été relevé à 25 000 € HT par décret le 17 septembre 2015.

La procédure à suivre dans la collectivité, en fonction des montants des consultations et du type de marchés, est exposée dans les documents annexés à la délibération modifiés en conséquence :

- Recommandations marché de fournitures et services,
- Recommandations marché de travaux,
- Recommandations marché de maîtrise d'œuvre.

♦ DÉLIBÉRATION

VU le Code des Marchés,

VU le décret 2015-1163 du 17 septembre 2015,

VU la délibération du 10 juin 2014 délégant à Monsieur le Maire certaines compétences du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22,

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 10 juin 2014 fixant les règles applicables dans la collectivité pour la commande publique,

VU les tableaux annexés à la présente,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la procédure d'attribution des marchés au sein de la collectivité en fonction des nouveaux seuils définis par le décret précité

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter les règles définies dans les tableaux annexés à la présente délibération :

I – Recommandations pour les procédures d'achat (Fournitures et services),
II - Recommandations pour les procédures d'achat (Travaux)
III - Recommandations pour les procédures de maîtrise d'œuvre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

12. ASTREINTE NEIGE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En période hivernale de la mi-novembre à la mi-mars, la Commune met en place un service pour assurer le déneigement de la ville.

Les objectifs du service sont les suivants :

- rétablir la circulation sur les voies communales de 5h à 20h, pour les véhicules équipés,
- accessibilité aux bâtiments publics,
- déneigement des particuliers sous contrat avec la Commune,
- remise au noir de l'ensemble des voiries 48h après la fin de la dernière chute de neige.

Il est précisé que le dégagement des trottoirs incombe aux propriétaires ou occupants des immeubles riverains.

Pour disposer du personnel nécessaire à l'exécution de ce service, la Commune a mis en place un dispositif d'astreinte.

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme du temps de travail.
Le temps de travail est cependant soumis au respect des bornes horaires suivantes :

- 10 heures de travail quotidien
- 12 heures maximum d'amplitude
- 48 heures de travail maximum par semaine
- 11 heures de repos quotidien minimum
- 35 heures de repos hebdomadaires minimum

Le dépassement de ces bornes est soumis à une décision du Conseil Municipal sur la base de circonstances exceptionnelles. Il convient de définir ces conditions, 2 niveaux sont proposés :

✓ Niveau 2 : circonstances exceptionnelles. Elles seront remplies :
- Lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence et notamment pour la protection des personnes et des biens,
- Lors d'un épisode neigeux correspondant à un minimum cumulé et continue de 20 cm en centre-ville sur une période de plus de 10 heures.

✓ Niveau 3: circonstances très exceptionnelles. Elles seront remplies :
- Lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence et notamment pour la protection des personnes et des biens
- Lors d'un épisode neigeux correspondant à un minimum cumulé et continue de 40 cm généralisé dans toute la ville sur une période maximum de 72h

Le niveau 1 étant le cas général.

Le Conseil Municipal a autorisé le dépassement des bornes horaires par délibération du 10 décembre 2001 mais sans en préciser les conditions et les limites. Il est nécessaire de définir les circonstances exceptionnelles précisément et les modalités de cette dérogation pour la sécurité des agents. C'est l'objet du document joint.

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Les bornes horaires auxquelles il est dérogé sont celles du code du travail. »*

Monsieur DANGUY : *« Avec le matériel à disposition, les trottoirs de Pitegny pourront être dégagés. »*

Monsieur BLÉAUT : *« Le déblaiement des trottoirs incombe aux riverains (locataires ou propriétaires) au droit de leur propriété. Il y a un arrêté du Maire le précisant, cette obligation est rappelée chaque année dans le bulletin municipal. »*

Monsieur le Maire : *« Je précise qu'il faut en être conscient car, en terme de responsabilité, ce n'est pas neutre pour les riverains. »*

Madame CHARRE : *« N'est-ce pas la réponse dans les lotissements qui augmente l'ampleur du coût du déneigement ? »*

Monsieur le Maire : *« Non car il n'y a plus de reprises de voirie. Il y a plusieurs années, la reprise était quasi systématique, mais nous avons mis un terme à cette pratique. La reprise ne s'effectue que si les voiries présentent un intérêt public général.*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le projet d'organisation des astreintes,

VU la délibération du 10 décembre 2001 autorisant de déroger bornes horaires et celle du 7 novembre 2005,

VU l'avis du comité technique

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001,

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les conditions de recours aux circonstances exceptionnelles permettant de déroger aux bornes horaires fixés par le décret du 12 juillet 2001 ?

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de déclarer :

- ➢ Les circonstances exceptionnelles réunies :
  - Lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence et notamment pour la protection des personnes et des biens,
  - Lors d'un épisode neigeux correspondant à un minimum cumulé et continue de 20 cm en centre-ville sur une période de plus de 10 heures.
- ✓ Les circonstances très exceptionnelles :
  - Lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence et notamment pour la protection des personnes et des biens,
  - Lors d'un épisode neigeux correspondant à un minimum cumulé et continue de 40 cm généralisé dans toute la ville sur une période maximum de 72 h.

Il précise que ces conditions remplies permettront de déroger aux bornes horaires selon les modalités décrites dans le document annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

13) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 10 SEPTEMBRE 2015

AMÉNAGEMENT DU COL DE LA FAUCILLE

PLAN DE MASSE
DU PROJET
D'AMENAGEMENT

CONTRAT RIVIERE

Le Contrat Rivière

Le 1er contrat a été élaboré en 2004 pour 7 ans

Les élus ont souhaité prolonger le projet afin de garantir la préservation des milieux naturels et des ressources en eau

- Premier contrat corridors signé en 2004 (2004-2011)
- Deuxième contrat en cours d'élaboration (2016-2021)

Labélisation de la Valserine comme première rivière sauvage de France.

Le Contrat Rivière

LE PERIMETRE

Périmètre étendu pour une meilleure cohérence territoriale

41 communes :
- 27 françaises
- 10 genevoises
- 4 vaudoises

Contrat élargi aux communes de Léaz, Vesancy, Mijoux, Lelex et Chézery-Forens

Une vingtaine de cours d'eau principaux

+ de 350km de cours d'eau

6 sous bassins-versants

Le Contrat Rivière

LE PERIMETRE

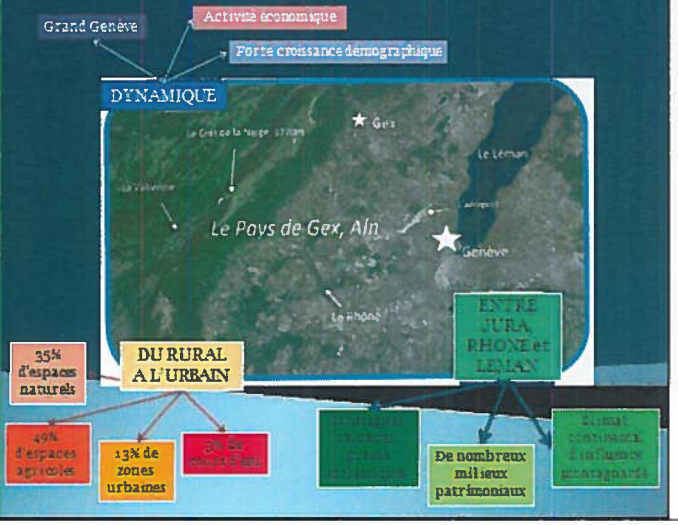

Le Contrat Rivière

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Objectifs	Enjeux
Gestion Physique	Améliorer la qualité de l'eau
Gestion Quantitative	Préserver et restaurer les milieux aquatiques
Gestion Qualitative	Gérer la ressource en eau
	Valoriser le territoire du contrat: Gestion locale et concertée

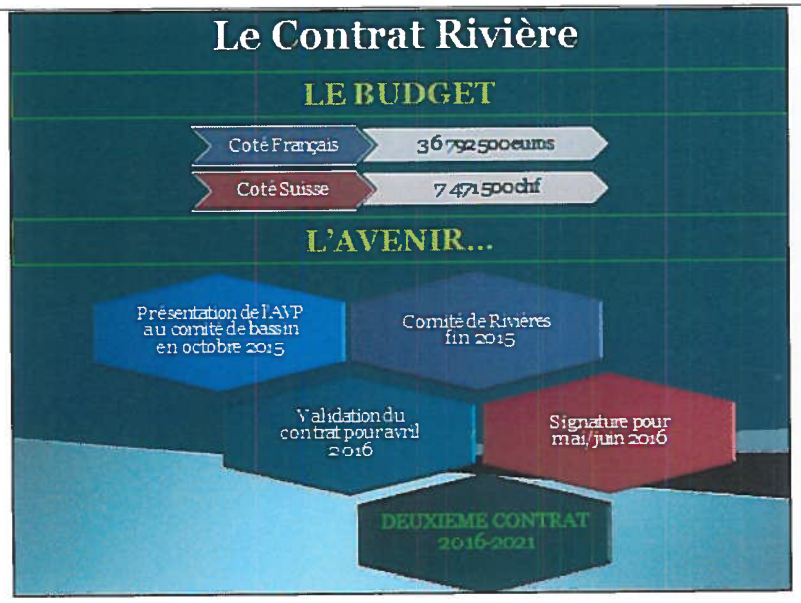

Présentation de l'AVant-Projet (AVP) recalé du BHNS

La commission s'est prononcée favorablement à l'AVP recalé.
Le dispositif proposé par le bureau d'étude correspond au cahier des charges de la commune.

LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 07 juillet 2015 ET LE 10 septembre 2015

Référence	Surface Plancher créée (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (8 dossiers)						
PC 00117315J1007	32.57m²	BOURGADE Benjamin et Sylvie	C 193-194	59 chemin des Galas	Extension + gites + annexe garage	**DEFAVORABLE le 08/07/2015**

PC 00117315J1008	97.30m²	GENTET Jacques	AM 37(p)	506 rue du Pré Bailly	Maison individuelle	**FAVORABLE le 16/07/2015**
PC 00117315J1009	-	FOLCO Emmanuel	H 137-143-69	185 impasse de Florimont	Abri jardin + piscine	**FAVORABLE le 08/07/2015**
PC 00117315J1010	80.18m²	JURA LEMAN BETON	AW 142-138-139…	112 rue de l'Aiglette sud	Surélévation des algéco pour des bureaux	**FAVORABLE le 19/08/2015**
PC 00117315J1014	23.15m²	AMAUDRIC DU CHAFFAUT Pierre	AB 134	408 rue de Paris	Implantation d'une véranda	**FAVORABLE le 08/09/2015**
PC 00117310J1016 M01	-	LANDRECY Maxime	H 57	625 impasse de Florimont	Mise en conformité	**FAVORABLE le 09/07/2015**
PC 00117313J1033 T 01	-	BORGHINO et MORRIS-YATES	AI 623	301 rue des Terreaux	Transfert total	**FAVORABLE le 05/08/2015**
PC 00117311J1041 M03	-	MATTUCCI Marco	C 448-454	484 rue de l'Etraz	Mise en conformité	**FAVORABLE le 09/09/2015**
DECLARATION PREALABLE (23 dossiers)						
DP 00117315J9043	-	COPROPRIETE LES VERTES CAMPAGNES	AP 143	Les Vertes Campagnes	Abatage d'arbres	**SANS SUITE le 21/07/2015**
DP 00117315J9055	-	DECRE Julien	E 514-512	848 chemin des Galas	Division en vue de construire	**FAVORABLE le 05/08/2015**
DP 00117315J9065	-	SCI LA QUINCAILLERIE	AI 388	23 rue des Terreaux	Réfection de façade	**FAVORABLE le 08/07/2015**
DP 00117315J9069	-	CIC LYONNAISE DE BANQUE	AI 551	5 place du Jura	Modification des menuiseries	**FAVORABLE le 23/07/2015**
DP 00117315J9070	-	COURT Pierre	AD 79	159 rue de l'Oudar	Pergola sur terrasse existante	**FAVORABLE le 08/07/2015**
DP 00117315J9071	20m²	VIAULT Philippe	AM 222	440 rue Marc Panissod	Implantation d'une véranda	**FAVORABLE le 08/07/2015**

DP 00117315J9072	-	POIRSON Maya	AL 25-90-66-65	178 rue de Genève	Réfection de façade	**FAVORABLE le 09/07/2015**
DP 00117315J9073	-	SARL BULLE D'ETOILES	AH 12	57 rue de Genève	Mur de clôture interne	**FAVORABLE le 08/07/2015**
DP 00117315J9074	-	AZRAR Aziz	AM 36	506 rue du Pré Bailly	Division en vue de construire	**DEFAVORABLE le 23/07/2015**
DP 00117315J9075	-	MARTINS José	AP 143	1010 rue des Vertes Campagnes	Réfection de toiture	**FAVORABLE le 08/07/2015**
DP 00117315J9076	-	DURAND Gérard	AY 359	2038 rue de Pitegny	Abri voiture	**FAVORABLE le 24/07/2015**
DP 00117315J9077	2.13m²	BONGLARD Nadine	AM 282	276 rue Marc Panissod	Aménagement de combles	**FAVORABLE le 09/07/2015**
DP 00117315J9079	-	RICCI Florian	AY 422	2013 rue de Pitegny	Pose de panneaux photovoltaïques	**FAVORABLE le 21/07/2015**
DP 00117315J9080	-	DESSEMOND Serge	AY 381	679 route de TUTEGNY	Modification de façade	**FAVORABLE le 05/08/2015**
DP 00117315J9082	-	COURT Thierry et Nathalie	AD 140-147	144 rue de la Foret de Disse	Implantation d'un abri	**FAVORABLE le 05/08/2015**
DP 00117315J9083	-	DACOMO	AX 167	308 route de Mourex	Modification de façade	**FAVORABLE le 05/08/2015**
DP 00117315J9084	-	GELEHRTER Mira	E 13-12	2027 rue de Paris	Aménagements extérieurs (murs antibruit à l'intérieur de la propriété non visible depuis le domaine public)	**FAVORABLE avec réserve le 19/08/2015**
DP 00117315J9086	-	LA PANIERE	AP 160-152-117	636 avenue Francis Blanchard	Modification des menuiseries	**FAVORABLE le 05/08/2015**
DP 00117315J9087	-	SEMCODA	AM 13	Impasse des Saules, rue des Aubépines, rue des Fresnes	Modification des menuiseries	**FAVORABLE le 05/08/2015**

DP 00117315J9088	-	WESTEEL Olivier	E 886	484 rue du Creux du Loup	Fermeture d'un auvent	**ANNULE le 18/08/2015**
DP 00117315J9089		MAGNAN Lionel	AE 70	384 rue de Pitegny	Implantation d'une piscine	**FAVORABLE le 26/08/2015**
DP 00117315J9090	-	AZRAR Aziz	AM 36	506 rue de Pré Bailly	Division en vue de construire	**FAVORABLE le 19/08/2015**
DP 00117315J9092	-	ROCHE ET CIE	AD 131	Rue Bonnarche	Réfection de façade	**FAVORABLE le 26/08/2015**
PERMIS D'AMENAGER (1 dossier)						
PA 00117315J3002	-	SARL PROGIMO	AY 545	Chemin des vignes de Pitegny	Division en vue de construire	**FAVORABLE le 26/08/2015**
AUTORISATION PREALABLE (1 dossier)						
AP 00117315J0001	-	CARREFOUR MARKET	AP 99	Vertes Campagnes	Pose d'enseigne	**FAVORABLE le 27/08/2015**

14) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT DU 22 SEPTEMBRE 2015

Protocole transactionnel Ville de Gex / SOPREMA

Protocole transactionnel concernant marché entre commune et SOPREMA a lot 3 : « couverture - étanchéité – eaux pluviales » de l'opération de restructuration et d'extension du complexe sportif du Turet.

L'exécution de ce projet a été perturbée par de nombreux retards consécutifs à la défaillance de certaines entreprises et des modifications de la chaufferie qui ont désorganisé le chantier. Le calendrier d'exécution n'a pas été respecté.

L'entreprise SOPREMA tributaire des interventions de l'entreprise de gros œuvre soutient que cette désorganisation a bouleversé l'économie du marché dès lors qu'il en a résulté une mobilisation prolongée des moyens mis en œuvre ainsi qu'un surcoût des frais de transports et de déplacements en raison de la multiplication des phases de travaux. L'entreprise estimait son préjudice à 61 158.7 € H.T. Les prétentions de la société ne pouvaient entrer dans la cadre du marché étant donné qu'aucune demande d'avenant n'avait été présentée, la commune ne pouvait prendre en charge ce montant.

D'autre part, les retards provoqués par cette désorganisation ont entrainé des interventions supplémentaires de l'entreprise SOPREMA non prévues ni dans le marché initial ni par un avenant. Les interventions ont été acceptées par la commune étant donné la nécessité de préserver l'ouvrage tout en considérant que le montant des prestations était excessif : 7 151.83 € H.T.

Devant l'impossibilité de régler cette situation et d'éviter un contentieux devant les tribunaux long, onéreux, les 2 parties s'en sont remises à l'avis du comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics article 127 du code des marchés public.
Ce comité rend des avis sur les litiges que les parties sont libres de suivre ou pas. Si les parties décident de s'y conformer, elles peuvent conclure une transaction ou signer un avenant, si cela est juridiquement possible. Dans notre situation, seul le protocole transactionnel est possible. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le contenu de celui-ci serait le suivant sur la base de l'avis du comité :

- Indemnisation des préjudices liés à l'allongement d'exécution de la durée du chantier pour 15 000 € H.T., SOPREMA acceptant que sa demande initiale de 48 345.84 € H.T. soit ramenée à ce montant,

- Le montant des interventions pour travaux supplémentaires s'élève après conciliation à 6 272 € H.T. (arrondi) :

  7. dont 460 € H.T. pour la mise en place des rejets d'air et de gaz.

  8. dont 500 € H.T. pour la réalisation de capotage en aluminium sur solin pour la protection des sorties de ventilation sur la dalle « SILO ». SOPREMA acceptant que sa facture initiale de 880 € H.T. soit ramenée à ce montant,

9. dont 2 000 € H.T. pour la réalisation d'une étanchéité en plusieurs phases selon l'avancement du terrassement et du gros œuvre. La SOPREMA acceptant que sa facture initiale de 2 250 € H.T. soit ramenée à ce montant,

10. dont 400 € H.T. pour recherche de fuite sur local PMR. La SOPREMA acceptant que sa facture initiale de 650 € HT soit ramenée à ce montant,

11. dont 2 611.83 € H.T. correspondant à des reprises d'étanchéité,

12. dont 300 € H.T. correspondant à la mise en place d'une costière en résine.

Le projet et l'avis du comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics sont joints à la présente.

La Commission prend connaissance de cette information

Travaux dans les chaufferies automne 2015 par Dalkia

Chaufferie du Turet : travaux de reprise de la chaufferie du Turet pour la partie électrique à partir du 19 octobre pour 4 jours. Le montant de ce devis est de 21 118 € H.T. ; (armoires, sonde, reprise de l'analyse fonctionnelle, liaison des deux systèmes). Imputation 208 008. Fait suite aux travaux Gex Energie.

Changement de l'automate de la piscine a été réalisé le 14 septembre 2015 pour un montant de 9 833.13 € H.T.. L'appareil précédent avait 11 ans.

Pour information, autres interventions :

Changement du boitier multiplexer pour la chaufferie du CTM ; 902 ,23 € ; commande du 28 juillet. Travaux effectués.

Changement des filtres de la CTA piscine ; travaux effectués pour 2 120,98 € ; commande du 28 juillet 2015.

Réparation fuite école des vertes campagnes pour 840 € ; commande du 12 juin 2015 ; travaux effectués

Le Turet clapet anti retour chaufferie pour 373,28 € ; commande du 17 avril 2015 ; travaux effectués.

Le Turet ; reprise et création d'un conduit de fumée dans la salle de danse pour 2 730 € . Commande du 2 avril 2015 ; travaux effectués

La Commission prend connaissance de cette information

Travaux en cours

NUM PROG	libellé	Etat au 21 septembre 2015
113 000	acquisitions foncières 2014 pour le centre de secours	**Dossier en cours de montage au SDIS ; rendez-vous a eu lieu le 1er juin organisé en Mairie pour le bassin d'orage et l'accès à la parcelle. Accès à la parcelle en étude. Route de liaison à l'étude. Etude bassin d'orage en cours a été remise le 15 juillet ; étude de sols centre technique municipal remise au SDIS. Besoins du SDIS 16 000 m2. Tous les terrains du tènement remis au SDIS sont sur Gex. Dépôt de permis en fin d'année.**
172 132	projet urbain centre ville	**Dossier en cours ; pilotage service urbanisme**
172 115	Rue F Blanchard	**Les travaux prévus de reprises suivants ont été exécutés le 1er août 2015** • **2 tampons place du Pont et 1 bouche à clé affaissée** • **purge et enrobés sur 6 m2 en aval du pont sur JOURNANS (trace d'affaissement)**
172 136	giratoire du rd 1005	**En cours de finition pour la partie VINCI yc zone de tri et collecte des OM. Pour la Commune reste à traiter (1) le passage PMR devant le passage piétons sortie VINCI ; pas de trottoir à droite en descendant…(2) le délaissé zone des cloches de tri actuelles ; enrobés ? soutien du talus ?**
172 143	Parcours historique	**Vu en commission en juin et juillet 2015** **<u>Ancien parcours</u>** **- Numérisation du parcours existant payée pour 9113.54 € T.T.C. (payé sur 2014) ; travaux effectués** **- Production de panneaux pour 10 500 € T.T.C. ; travaux en cours** **<u>Suite du parcours</u>** **- Recherches historiques et rédaction des textes pour 32 panneaux et silhouettes pour 4 800 € H.T. ; travaux en cours.** **<u>Reste à faire :</u>** **- Mise en page des panneaux (numérisation) pour 6 880 € H.T.** **- Fabrication 6 976 € H.T. La pose sera effectuée par les services techniques.**

		Inscrit au BS la somme de 14 000 € ; les commandes peuvent être engagées.
172 163	place du Château Abondance	**Devis entreprise CARRAZ (visite sur place a eu lieu) pour main courante 3 000 € La commande est engagée au 172 163 ; travaux en attente.**
172 167	pluvial parozet entre rue de la Foret de Disse et la rue de l'Oudar.	**Travaux en cours (95%) MITHIEUX TP pour un montant HT de 633 433.31 € H.T. Convention avec la CCPG pour la partie eau potable. Mur de soutènement présenté en avenant devant chez Mr Bortolotti. Enfouissement des réseaux aériens du SIEA ; études d'avant-projet en cours. (1) réseau de télécom : 12 000 € à charge et (2) réseaux électriques 35 209 € à charge. 14% de subvention sur éclairage public. Enrobés voirie en 2016 et trottoir en 2016 selon budget.**
172 168	rétention Creux du Loup	**1 100 m3 d'eau à stocker pour compléter le dispositif de protection de la partie médiane du creux du Loup sur emplacement réservé à cette effet N°24; opération identifiée au schéma directeur des eaux pluviales ; Proposé au budget 2016 pour un montant de 660 000 € T.T.C. RDV Madame Balivet à organiser au plus vite.**
172 174	creux du Loup 2014 et 2015	**travaux d'enfouissements des réseaux en cours (85%) Aménagement de voirie : Travaux par Eiffage et Desbiolles pour 724 000 € TTC. début des travaux partie basse le 28 septembre pour 8 semaines pour 281 221.56 € TTC partie haute au printemps 2016 (proposé au budget 2016). Maitrise d'œuvre attribuée au Cabinet CIERA pour 16 464 € TTC. CSPS : Alpes Contrôles**
172 175	chemin du bois de la Motte 2014	**Chantier voirie terminé. Reste à faire. 10 200 € TTC ont été inscrits en BS pour réaliser les travaux restants. Éclairage public (déjà vu en commission travaux). 4 Mats LED 32W ; commandé. Enfouissement aérien ; Proposition ORANGE pour enfouissement réseaux pour**

		2 209.61 € TTC; engagé le 16 juillet 2015 N°1680. **ERDF doit rouvrir une partie de la route nouvellement livrée pour amener un câble d'alimentation au droit de parcelles à construire. ERDF facture à la Commune 6 484.55 € TTC pour alimenter 6 lots**
172 177	Route de Pitegny cheminement piéton vélo 2014	**Passerelle sur l'Oudar 12 ml largeur 1.50 ml. travaux par Entreprise insertion pour 14 765 € H.T.** **Le Chalet du lotissement des Givrines ; bornage effectué par Mr Rubini.**
172 179	Boucle des Vertes Campagnes	**Le groupement d'entreprises EIFFAGE / DESBIOLLES / SALENDRE RESEAUX pour un montant de : 849 926.00 € HT ; Maitrise d'œuvre par le Bureau étude TECTA ; CSPS Alpes Contrôles. Travaux en cours à 70% ; enrobés cette semaine en partie haute. Fin des travaux dans 4 semaines.**
172 183	éclairage rue de Paris 2014 depuis la place Perdtemps jusqu'à la rue de Rogeland.	**Eclairage public et enfouissement des réseaux entre la place Perdtemps et jusqu'au bout de l'impasse de Rogeland ; Estimation APS pour électricité 96 413 € et pour télécom 56 900 € soit 153 313 € à charge. En attente APD.**
172 186	mur de la Ville (50 000€ BP 2015)	**Mur des Terreaux : Commande engagée à JMPA (16 905 € TTC). Mur de la Chenaillette : risque important de chute ; commande engagée à JMPA (17 486.40 € TTC)**
172 188	piste cyclable étude 2014	**La présentation au Conseil de Juin a eu lieu au CM du 6 Juillet** **• Demande de subvention au CDDRA déposée** **• Demande de subvention au CG01 en cours** **Portion de trottoir et piste cyclable rue de Bonnarche entre feux pompiers et école de Parozet inscrite au BS pour 30 000 € TTC (revêtement matière de Salève) ; largeur 2.30 ml le long des bordures existantes; en attente de l'accord de DYNACITE.**
172 199	Eclairage public 2015	**En cours (voir « questions diverses » ci-dessous) ; montant disponible 17 994.04 € sur budget de 25 000 en investissement.**

172 203	skate Park poudrière 2015 city et jeux	**Proposé au budget 2016 pour 330 000 €TTC**
172 204	2015 pour matériels de voirie	**En attente de livraison de la balayeuse (130 800 € TTC) en octobre 2015 et du camion poly-benne (41 725 € TTC Nissan). Les engagements sont effectués.**
172 205	terrain filière bois 2014	**Terrains Bortolotti (ZA Aiglette Sud) : Hangar stockage bois plaquette. Négociation en cours. Le jugement pour la procédure en cours sera rendu prochainement.**
172 208	Fontaine rue de Paris	**Création d'un regard pour réguler le débit des sources et de la surverse vers la fontaine de Perdtemps et la fontaine de la place Gambetta / Mairie ; en attente devis Desbiolles (vu sur place). Inscrit au BS2015**
172 209	Bief Pré de l'Étang	**Amélioration du passage le long du Bief au Pré de l'Étang. Pose de blocs d'enrochements pour stabiliser le bord du bief. Création d'une zone de curage. 6 000 € TTC. Travaux à faire par entreprise Desbiolles automne 2015. Inscrit au BS2015.**
172 210	Rue de la Noyelle	**Ecoulement chez un privé. Devis Desbiolles pour 7 068.72 € TTC. Déjà vu en commission travaux. A été inscrit en BS ; sera fait à l'automne.**
172 211	Route Impériale	**Pour la collecte des ordures ménagères route Impériale sans retournement, sortie par le Florimont ; travaux évalués à 10 000 € TTC inscrits au BS ; en attente du devis ; Voir pour talus route Impériale ; blocage chute de pierre à étudier (demande de la Commission).**
172 212	Mourex Pitegny	**Busage d'un fossé limite de Grilly sur environ 6 ml ; travaux Eiffage à programmer ; inscrit en BS pour 1 832.16 € TTC**
172 213	Croix Bovet borne de puisage	**3 043.92 pour borne de puisage chemin de la croix Bovet ; prise d'eau pour la balayeuse. inscrit en BS en septembre.**
173 001 et 173 003	Travaux en rivières	**en cours de solde de subventions ; des dégâts sur la passe à poisson Journans. L'entretien des passes à poisson est compliqué et couteux ; exemple de la forêt de Disse notamment...Les services ont pris contact avec « l'entreprise d'Insertion » pour établir un devis de nettoyage annuel.**

180 021	mise en accessibilité handicapé de l'école de Perdtemps	**Primaire : travaux terminés** **Maternelle : 220 082.78 € de travaux TTC. Les lots ont été attribués (3 à relancer). Début des travaux en octobre 2015 pour les vacances de Toussaint. Fin des travaux en juin 2016.**
184 037	Mairie services techniques	**Climatisation salle des Terreaux et bureau C. Vigué pour 11 837.46 € TTC ; inscrit en BS** **La Commission demande aux services d'adresser un courrier LRAR à l'architecte en charge de cette opération pour signifier le mécontentement de la Commune.**
184 043	accessibilité mairie et salle des fêtes	**Base du programme 530 000 € TTC. Demande de subvention en préfecture DETR pour 160 000 € (délibération 2015 DEL 020 prise au Conseil Municipal d'avril 2015). Maîtrise d'œuvre : Architecte Vachetta, CETBI et Crozet Nurra pour un montant de 38 962.35 € HT soit 46 754.82 € TTC.** **phase étude en 2015 en cours (une réunion tous les 15 jours).** **Travaux à partir du mois de mars 2016 pour une durée de 5 mois. Programme des travaux :** • **2 ascenseurs** • **1 WC PMR** • **Réagencement du service vie quotidienne** • **Réagencement des archives au R+2** • **Salle informatique et câblage** **Les services de la Mairie seront délocalisés en divers endroits en raison notamment du bruit.**

185 019 et 185 020	mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la piscine	**Mission architecte en cours par Pierre Vachetta. Chiffrage des travaux par architecte 73 800 € HT : GO : 12 000.00 € HT; Menuiseries : 21 000.00 € HT ; Serrurerie : 7 800.00 € HT ; Electricité : 3 800.00 € HT ; Plomberie : 19 500.00 € HT ; Plate-forme élévatrice : 19 500.00 € HT.** **Prévoir 6 semaines de travaux (15 juin au 31 juillet 2016 ?) ; Rencontre avec S Lebeau et architecte à organiser.** **Déclaration de travaux ; accessibilité hand et incendie ; 5 mois de procédure.**
189 023	Vertes Campagnes préau pour 20 000 €	**La Commission demande que ce programme soit précisé.**
206 025	anciens ateliers municipaux	**Chantier en cours ; livraison fin octobre. La couverture a été refaite, entreprise Gentet après consultation** **Boulodrome : devis peintures reçu pour 11 165 € ; proposé en budget de fonctionnement 2016.**
206 027 et 206 028	Espace Perdtemps	**Jeu d'enfants près du city stade pour 40 000€ € TTC yc sols souples et clôtures périphériques ; collecte de devis en cours. Travaux à faire cet automne 2015.** **Panneaux translucides à changer dans l'espace Perdtemps pour estimation 15 000 € TTC (collecte de devis en cours); suite et fin travaux 2014.** **Espace Perdtemps parking cheminement piétons : grave bitume ep 15cm 0/10 ; largeur 2 ml ; devis reçu pour 17 131.92 € TTC; validé au BS en septembre. La Commission insiste sur le fait que le cheminement piétons ne doit pas être abimé lors du déneigement…** **Bacs avec arbres 6 unités. Commande en cours.** **Espace Perdtemps ; gouttières sur le sas pour 3 200 € par ferblanterie gessienne. Commande en cours.**

		Enrobés entre Ateliers et Boulodrome pour 4 000 € TTC et reprises d'enrobés sur le parking du cimetière. Sera fait début 2016. **Couverture buvette Perdtemps à changer pour 15 000 € TTC (collecte de devis en cours) yc clôture parking derrière la buvette (devis APTV 2688 € TTC).** **Clôture bassin d'orage de Perdtemps pour 9 000€TTC devis APTV , linéaire de 80 ml.**
208 008	TURET complexe sportif et réseau de chaleur	**Conciliation litige Ville de Gex / SOPREMA: à l'ordre du jour de la présente commission** **Chaufferie du Turet : travaux de reprise de la chaufferie du Turet pour la partie électrique à partir du 19 octobre pour 4 jours. Le montant de ce devis est de 21 118 € HT ; (armoires, sonde, reprise de l'analyse fonctionnelle, liaison des deux systèmes). Imputation 208 008. Fait suite aux travaux Gex Energie. Commission septembre 2015.** **Déclaration au GAN des 7 fuites ; en cours. Expertise commandée à Sté Alfa pour recherche de l'origine de chaque fuite : salle multisport, entrée gradin, entrée salle de danse, parquet salle de danse, fosse saut gym, entrée salle de Gym, joint dilatation devant le TGBT.** **Sinistre de juin 2014 salle de gymnastique parquets endommagés ; la commune a perçu 8 874.40 € de la part du GAN. Devis remis le 22/09 ST groupe travaux pour 14 020.80 € TTC pour 224 m2 de plancher ; collecter autres devis…** **Pour information, reprise du seul parquet de la salle de danse par ST Groupe suite au dégât des eaux de juillet 2015 : 17 726.40 € TTC pour 307 m2 (20.34*15.10) ; devis remis le 22/9/2015.** **7 604 € plafond salle de danse versé par le GAN ; sinistre du 22 mars 2015** **Robinet eau city stade à faire depuis le chalet FNACA validé lors du BS ; à faire début 2016 ; devis en attente Desbiolles** **Raccordement eaux pluviales coté Tennis validé lors du BS ; à faire automne 2015 ; devis en attente Desbiolles.**

		Dispositif pour empêcher la montée sur le toit terrasse à faire par CARRAZ pour 420 € TTC à faire automne 2015. Faire relance. **Temps de stockage des images de la vidéo à préciser**
209 014	étude MJC 2015	**Etude de diagnostic et programme yc isolation extérieure, baie vitrée nord, façades et toitures confiées à Mr Vachetta pour 4 680 € TTC ; présentation en commission travaux du mois d'octobre 2015.**
216 006	installations électriques Visitation ERDF 2014	**A solder automne 2015 ; peintures et dépôt des anciens compteurs et supports bois. Le financement nécessaire à la clôture de cette opération a été validée au BS 2015 soit 35 000 €TTC.**
218 000	Rue des Usiniers appartement	**Appartement communal ; remise en état ; validation au BS pour 40 000 € . Sera fait par les services techniques. La Commission demande un planning et les moyens prévus pour réaliser cette opération.**
221 021	extension école de Parozet	**Le permis de construire est déposé depuis juillet 2015.** **Avis d'appel public à candidature ; pré-information, dépôt octobre 2015 ; ce dispositif permet de réduire le délai de consultation.** **Consultation marchés de travaux début décembre 2015.** **Début du chantier en avril 2016.**
226 009	Extension du cimetière	**Au budget 2015 est inscrite la somme de 236 000 € TTC pour cette opération (tranche ferme). Le projet a été vu en commission travaux du mois de juillet 2015. Le dossier a pris du retard ; enquête commodo-incommodo à faire par la Commune. Travaux en 2016.**
230 010	escalier bibliothèque 2014	**Renforcement base escalier de l'école de musique et reprise des marches. A faire par entreprise JMPA pour 7 218 € TTC. Validé en BS septembre 2015. Travaux à faire à l'automne 2015.**
230 011	bâtiment associatif étude 2015	**consultation étude à lancer**
234 018	ascenseur école musique 2015. couverture à changer	**Renforcement base escalier de l'école de musique et reprise des marches. Validé en BS septembre 2015 pour 9 000€. Travaux à faire à l'automne 2015.**

242 016	Chauvilly 2014 et 2015	**agrandissement des locaux demandés par les utilisateurs. La commission demande que les 2 clubs utilisateurs précisent leurs demandes.**
248 001	Saints Anges aménagements	**Levé topo en cours**
276 004	étanchéité façades 2015 (fenêtres)	**fenêtres visitation, bibliothèque et trésorerie sous préfecture ; devis global ; consultation à lancer automne 2015.**
275 008	La Remise 2014	**Travaux terminés ; bardage bois à faire ; vu lors du BS de septembre ; consultation à engager pour travaux automne 2015.**
503 022	FO liaison CTM 2014	**Le CTM et le complexe sportif du Turet sont raccordés sur la fibre optique communale.** **La Commission demande que les services engagent l'étude prévue au budget pour développer le réseau de vide protection à l'aiglette (2 caméras) et devant la caserne de pompiers.**
503 026	hangar CTM	**Travaux reportés**
503 027	30 000 matériel EV 2015 et petit matériel pour 8 500	**Terminé**
504 013 et 504 014	local PM 2014 et climatisation serveur	**Travaux terminés fin octobre.**
518 001	aménagement OT 2015	**mise au propre prévue. Sera fait par les services techniques**
ZA	Création trame bâtiment relais	**Remise du dossier le 3 juin par P. Vachetta. Estimation pour 400 m2 de surface créées + mezzanine rangement ; Total travaux + plate forme : 427 700.00 € HT. Demande de subvention faite au CG01 et au titre de la DETR** **Voir pour BS 2016**

Devis en attente ; marché à bons de commande voirie

- réparation fontaine de la Petite Goulette
- Passage piétons entrée du programme Vinci rue de Rogeland devant Nexity ; travaux en cours.
- Passage de l'Abondance voirie
- Trottoir en Salève depuis école de Parozet jusqu'au feu de signalisation pompier (faire devis)
- Poteau incendie Petite Goulette (email CCPG)

Expert Géomètre :

Prochaine réunion le 1 octobre ; un point sera transmis lors de la Commission d'octobre 2015.

Travaux entretien et maintenance des toitures

Deux lots pour deux types de toitures, ferblanterie gessienne pour les toitures en pentes, Soprassistance pour les toitures terrasses.

Entretiens et maintenances réalisés en 2014/2015 par ferblanterie gessienne

- Bibliothèque et école de musique pour 1 550 € ; fait l'objet d'un devis d'intervention pour 1 240 € ; travaux à faire
- La Remise pour 1 115 € ; pas de travaux
- Ecole de Parozet pour 1 300 € ; pas de travaux ; seront réalisés lors de l'agrandissement
- Espace Perdtemps pour 750 € ; en attente du devis de travaux suite au diagnostic et entretien maintenance.
- Chauvilly pour 750 € ; devis de travaux pour 3 154 € ; travaux à faire
- Bâtiment associatif fait pour 750 € pas de travaux
- Complexe sportif du Turet pour 750 € ; attente du rapport de diagnostic
- Camping fait pour 750 € pas de travaux

Entretiens et maintenances réalisés en 2014/2015 par Soprassistance (toitures terrasses)

- Groupe scolaire des vertes campagnes ; intervention importante pour 6 320 € ; intervention sous quinzaine ; 2 fuites importantes ; plafonds humides.
- Parking des cèdres intervention pour 680 € ; travaux à faire
- Piscine municipale ; intervention pour 890 € ; travaux à faire
- Trésor public pour 790 € ; travaux à faire
- Tennis de Turet pour 1 480 € ; travaux à faire
- Bâtiment relais ; reprise complète de la terrasse au budget d'investissement de la ZA pour 12 000 € (2034 € partie ateliers loués, 1 350 € securitest, 7 029 € partie bureau) ; travaux à faire.

La Commission prend connaissance de ces informations

Questions diverses

Agenda accessibilité handicapé
Etude confiée à ASCAUDIT MOBILITE pour 10 260 € TTC.
Début étude le 2 juin 2015 en salle du conseil. Visite des sites en juillet 2015. Présentation du tableau mis à jour le 19 septembre 2015 en commission.

Les 30 dossiers ont été transmis à la Commune. Analyse en octobre 2015 par les services ; retour au bureau d'études pour finaliser l'ADAP. Production de l'ADAP en novembre et délibération au Conseil Municipal de décembre.

La commission prend connaissance de cette information.

Ordures ménagères, tri et encombrants
Points noirs identifiés :
Sous la place de l'église, place de l'Appétit...des difficultés pour le tri, donc dépôts d'ordures ménagères.
Rdv a eu lieu au CTM avec Mr Fournier de CCPG et Mr Bonaventure de SITA :

- Revoir les heures de passage (fin de matinée le lundi et non à 6h du matin...) pour Église et Appétit pour qu'un contrôle de l'accès par la place Perdtemps, la rue de la Fontaine et la rue du Commerce soit fait par la PM avant.
- Identifier de nouveaux secteurs de tri (à faire par la Commune avec SITA).
- Mise à disposition d'une benne pour les déchets collectés en ville au CTM (la benne est livrée).

Livraison du programme Vinci à château gagneur.
Des déchets sont abandonnés sur place...pose des bacs de tri et de collecte en cours.

Jardins de Parozet
Abandons de déchets près des containers signalés

Amendes 180 € sur les panneaux d'information près des points verts et des bacs OM
Sanctions durcies en cas d'abandon de détritus sur la voie publique (décret N°2015-337 du 25 mars 2015) ; « la nouvelle contravention de 3ème classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 € »...

La commission prend connaissance de ces informations

Eclairage public

Rappel budgétaire :
25 000€ en investissement
40 000€ en fonctionnement pour la maintenance et le relamping
15 000€ en fonctionnement pour la rénovation des armoires

Consommation énergie électrique éclairage public :

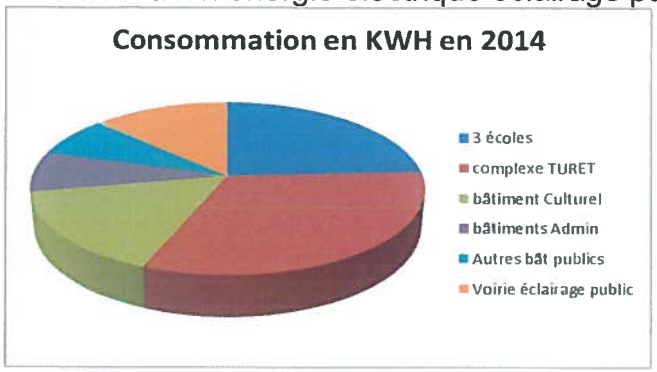

Ajustement des contrats tarifs bleu à la puissance des installations d'éclairage ;
Le feuillet de gestion tarif bleu remis par Salendre à la demande de la Commune a été transmis à EDF.

Panne éclairage signalée chemin de l'Emboussoir :
La raison semble être la rupture d'un fusible suite à la foudre
La Commune a demandé à Salendre d'assurer une bonne présence sur le terrain pour ne pas laisser des rues dans le noir plusieurs jours…une visite de nuit à faire en septembre ; une par mois au contrat ; la dernière avait eu lieu en juin.

Camping ; Demande de devis pour balisage autonome
En attente du devis

Camping : sérieux problème sur les installations EP
Les installations sont anciennes. Les connexions des câbles sont dans le pied du mat ; Salendre a transmis à la Commune un devis pour remplacer les mats avec des lanternes led.
16 mats 5ml et 16 lanternes LED 34W. (Équipement actuel ampoules 70w sodium). Reprise du câblage 750ml. Chiffrage 28 779 € TTC

Mise aux normes des armoires d'éclairage public et équipement d'horloges :
Tableau diffusé écran état actuel et projection 2016.61 armoires à Gex ; 29 armoires ont été rénovées. Programme 2015 : 7 armoires pour 15 504 € TTC. Il en restera à faire 10 en 2016 ; les autres sont conformes. En attente du devis correspondant (environ 18 000 € HT).

La commission émet un avis favorable pour la mise au norme des armoires programme 2015 soit 15 504 € TTC

Pour information, 20 armoires sont équipées d'horloge type Radiolit. 25 armoires sont encore équipées de lumandar ou de vielles horloges type radiolit ancien modèle avec réglage par Minitel qui sont à remplacer. Un devis de 4 464 € a été remis par Salendre. Il permettra en 2016 d'équiper en radiolit 8 armoires (centre chalet, centre

visitation, douanes, douanes tilleuls, Pitegny, route Mourex, Tougin, creux du loup lotissement). Le reste sera à faire ultérieurement.

Lotissement du Creux du Loup ;
Le lotissement est actuellement équipé de 13 « boules » en attente du devis par Salendre (estimation 8 500 €). visite sur place à organiser avec Christian Pellé

Avenue des Tilleuls :
Tri flash derrière arbre ; à déplacer

Mise en valeur Mairie
Présentation du dossier remis par WEEF ;

La Commission émet un avis favorable sous réserve du montant du devis

Éclairages mises en valeur
Salendre doit vérifier si tous les éclairages mises en valeur sont bien arrêtés à 1h du matin ;

Vapeurs de mercure programme 2015
Devis pour solder les vapeurs de mercure programme 2015 ; 9 lanternes. Passage de 125 à 70w ; économie rapide ; conformité règlementation ; devis 7 434 €

Centre Ville lanternes de style
Salendre installe une lanterne LED « pour voir » ; Centre ville entre ST et Mairie (gris 900 sablé)

La Commission ne souhaite pas l'installation de cette lanterne

Lanternes du centre-ville cuivre
179 points du centre-ville (148 unités à 150w et 31 à 100w ; il faut majorer de 20% pour les appareillages). Salendre étudie la faisabilité LED avec ses fournisseurs ou plateau COSMO

Parc des Cèdres :
Remplacement de l'éclairage existant ; Visite à faire avec Christian Pellé

Vertes Campagnes
Salendre va poser des protections sur les installations neuves par un différentiel 300 Ma sur les 2 départs antenne ; les réseaux existants sont HS ; risque de coupure des antennes...

Devis pour monument aux morts ;
Aujourd'hui 1 spot ; devis 01 855 43 pour 8 826.20 € TTC pour 4 encastrée de sol 35 watts.
Visite sur place à faire avec Christian Pellé

La Commission ne souhaite pas l'installation de cet éclairage au sol

Economies d'énergies
1 554 points à Gex ; composition : 1 249 pour éclairage public et 270 pour mise en valeur ce qui est beaucoup avec 83 leds ;
Durée moyenne des éclairages :

- Eclairage « normal » 4 100 heures par an
- Eclairage pour les bâtiments arrêts 1h du matin : 5 heures * 365 jours = 1 825 heures
- éclairage public renforcé en centre ville et quartiers retenus. 2 h * 200 jours : 400heures + 4 100 heures soit 4 500 heures sur 8 postes du centre ville.

Réduction EP dans certains secteurs : Des essais ont été faits cet été dans 6 secteurs ; pas de retours négatifs des riverains. Salendre a transmis un bilan des économies réalisées sur Disse et Pitegny. 7 300kwh d'économie par an sur ces deux secteurs.. Tableau de synthèse diffusé en commission.

Information : remise en service de l'éclairage public à 100% au prochain changement d'heure pour des raisons de sécurité. Salendre transmettra des propositions pour d'autres arrêts d'éclairages à minuit dans d'autres secteurs de la Commune pour lancer le processus dès le printemps 2016 au changement d'heures

Avis favorable de la Commission pour renouveler les coupures en 2016 au changement d'heure

Bief du Creux du Loup ; entretien
Rappel
Entretien des cours d'eau non domaniaux. Il appartient aux propriétaires riverains art l215-14 et l215-16 du code de l'environnement. La Commune peut s'y substituer après mise en demeure dans certains cas travaux importants dépassant les capacités des propriétaires, la Commune peut prendre en charge. Il faut alors une enquête publique et une déclaration d'intérêt général (préfet). Cette démarche s'inscrit dans un schéma de gestion pluriannuel.

La Commission demande aux services de prendre contact avec la CCPG pour déterminer « qui fait quoi ». Entretien des ouvrages en béton à faire régulièrement par les services.

Informations sur la circulation routière départementale. www.ain.fr

REMARQUES :

Monsieur DANGUY : *« L'armoire électrique de Pitegny mériterait d'être changée. Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ont lieu le matin du samedi au dimanche. »*

Monsieur le Maire : *« à voir pour l'armoire et il faudra tirer un bilan des extinctions de l'éclairage nocturne.*

Concernant les ordures ménagères, le constat de Monsieur DANGUY est le même sur l'ensemble de la Communauté de Communes où ce type d'incivilité est relevé.

Certains de nos concitoyens n'ont aucune culpabilité de faire supporter les conséquences de leurs incivilités aux autres. »

15) COMMISSION CULTURE DU 15 SEPTEMBRE 2015

1. Gex'L en musique :

Il est annoncé à l'ensemble des membres que la date a été avancée d'un jour, autrement dit l'évènement aura lieu le vendredi 25 septembre. Le loto des Pompiers ayant lieu la soirée du samedi 26 septembre à l'Espace Perdtemps, l'objectif étant de ne pas le pénaliser.

Les flyers et affiches ont été diffusés précédemment ; Mme Reynard devra en complément en déposer dans la boite aux lettres de M. Cadoux pour la diffusion sur la commune de Cessy.

L'organisation est identique à celle de la fête de la musique, à savoir trois scènes dans le cœur de la ville (place de la Visitation, avenue de la Gare, place du Pont).
Mme Court présente la programmation de chaque scène en précisant que le choix a été axé sur des groupes locaux. Le repas leur sera offert ; il se composera de quiches et pizzas commandées chez les boulangers de la commune (Reygrobellet et Carillat).

2- Journées européennes du patrimoine :

Cette année le thème est « Patrimoine du 21ème siècle, une histoire d'avenir » et il est prévu le weekend du 19 et 20 septembre. Il y aura au programme la visite de l'école élémentaire Perdtemps en présence de Mme Gouin, architecte chargée des travaux de rénovation, et de M. Pillet, ancien directeur d'école. Une exposition de photos de classes anciennes sera présentée. Il est également organisé la visite des locaux de la CCPG autrefois siège de l'hôpital, des anciens quais de la Gare devenus une brasserie et le Musée des Sapeurs Pompiers.
L'évènement est organisé conjointement avec l'office de Tourisme.
Un programme est donné aux membres de la commission.

3- Soirée jeunes DJ :

Les flyers et affiches sont distribués aux membres selon la répartition existante.
Il est, de plus, prévu une distribution à l'entrée des collèges Charpak et Jeanne d'Arc le lundi 21 septembre. Cette mission sera prise en charge par Mmes Zeller et Charre pour le collège Jeanne d'Arc et par Mmes Morel et Beert pour le collège Charpak.

Il est demandé à Mme Reynard d'imprimer de nouveau des affiches et flyers. Elle prend en charge la diffusion sur le secteur de l'Aiglette Sud.

La salle des fêtes sera dans la mesure du possible décorée avec des affiches de films, de la même manière qu'en 2014. Mme Reynard doit pour cela contacter les agents du cinéma.

Pour l'organisation sur place, Mme Court sollicite les membres afin d'assurer le vestiaire, le contrôle des billets et autorisations parentales, l'accueil et le contrôle à la porte ainsi qu'un suivi général.

Un roulement sera mis en place
Il est demandé aux élus prenant part à l'organisation de se retrouver à 19h à la salle des fêtes.

4- Festival « P'tits yeux grand écran » :

L'évènement aura lieu du 18 octobre au 1er novembre.
Mme Court présente le programme complet, animations et films, en informant les membres de la commission que l'ouverture cinématographique du festival se fera avec le film d'animation « Oups, j'ai raté l'avion » le 18 octobre à 17h.

La réception des dépliants est prévue sous une semaine. Il conviendra ensuite d'organiser la distribution dans chaque école de la commune.

5- Marché des créateurs :

Ce nouvel évènement se déroulera les samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015 à la salle des fêtes.
Pour cette première édition, l'association « Suzanne Art » basée à Segny a été sollicitée. Cette association organise tous les deux ans le marché de Noël de Segny ; cette année l'évènement n'étant pas programmé, les créateurs sont disponibles. Cela a permis de mobiliser 11 créateurs du territoire, effectif qui sera complété par 3 autres particuliers.
Concernant les horaires d'ouverture, il est proposé 10h – 14h et 17h – 19h.
Mme Reygrobellet précise que les créateurs préféreraient peut-être travailler en journée continue. Mme Court informe en conséquence qu'elle sollicitera l'association afin de leur demander leur préférence.

Pour cet évènement, il ne sera pas prévu de vernissage. Mme Reygrobellet propose toutefois pour être novateur qu'un brunch soit organisé, pour le public, le samedi matin à l'ouverture. Les membres de la commission approuvent cette idée et décident qu'il sera offert le café, jus de fruits et des madeleines.
Il est également décidé qu'au moment de la clôture le dimanche le verre de l'amitié sera offert. Des membres de la commission se proposent de préparer des cakes et autres recettes salées.
Ce moment à caractère convivial sera réservé aux créateurs.

6- 150 ans de la bibliothèque :

L'évènement aura lieu du 16 au 21 novembre 2015.
Mme Court présente les animations qui seront proposées au public, à savoir une exposition concernant l'histoire des prisons, une conférence, des ateliers enfants et adultes, des kamishibaï et pour clôturer la semaine, une visite guidée des lieux qui ont accueilli la bibliothèque au fil des années.
Dans la mesure du possible, il sera programmé un film adapté d'un livre disponible pour le prêt à la bibliothèque dans la seconde moitié du 19ème siècle.

7- Marché de Noël :

L'évènement est présenté succinctement ; il aura lieu du 11 au 24 décembre inclus.

Mme Court précise qu'une soirée d'ouverture aura lieu, comme les années précédentes, mise en place par l'Office de Tourisme.
Les horaires restent à définir ainsi que l'organisation pour la circulation des piétons.
Mme Reygrobellet précise que l'an dernier, il n'y avait pas eu assez de lampions et qu'il faudrait ainsi en prévoir davantage cette année. Mme Court propose d'utiliser cette année des lampions à piles ; le risque de brûlure, notamment avec les enfants, serait ainsi inexistant.
Mme Reygrobellet soumettra cette idée aux membres de l'Office de Tourisme.

Concernant la partie marché de Noël, quatre chalets seront installés place de la Visitation, l'un sera réservé à la restauration sur place (vin chaud, marrons, hot dog) géré conjointement par les Vitrines de Gex et l'Office de Tourisme. Il est précisé que deux voire trois personnes devront être mobilisées à la fois.
Mme Reygrobellet demande si, selon les besoins, il est possible de solliciter les membres de la commission pour la tenue de la petite restauration. Les retours sont positifs ; l'éventuel besoin sera défini ultérieurement. Les autres chalets par roulement présenteront et vendront des produits proposés par les commerçants de Gex et des articles de Noël confectionnés par des créateurs.
Les chalets seront montés le jeudi 10 décembre pour permettre de les décorer et aux commerçants et créateurs de s'installer le vendredi.
Les horaires exacts restent à confirmer. Les chalets seraient a priori ouverts les samedis de 8h à 18h, les dimanches certainement de 10h à 13h et en semaine de 16h à 20h.
L'objectif est de dynamiser la place de la Visitation en proposant des animations (musique, magie, chorale, etc.) chaque soir pour rendre le lieu attrayant et ainsi mobiliser un maximum la population.

Mme Reygrobellet rappelle que les Vitrines de Gex perçoivent annuellement une subvention de la commune d'un montant de 3000 € spécialement pour l'évènement Gex fête Noël. Par conséquent, l'association prendra financièrement en charge des animations ; elle relaye toutefois l'organisation à l'Office du Tourisme et au service culturel.
Elle sollicite également la commission pour savoir quels éléments sont, selon elle, essentiels pour un marché de Noël. L'idée d'avoir des tables mange-debout est proposée. Les associations qui en possèdent seront contactées pour savoir si l'emprunt est possible.

8- Divers : communication/distribution :

- **Concert Tribute Téléphone**

Samedi 3 octobre aura lieu le concert à l'Espace Perdtemps.
Mme Reynard distribue les affiches et flyers aux membres de la commission. M. Berthier se propose d'en afficher dans les montées d'immeubles de son quartier d'habitation.

Dans l'objectif d'optimiser la communication de cet évènement, les membres estiment qu'il pourrait être intéressant de déposer des flyers sur les voitures garées place du Jura. Cette action reste à programmer.

❖ **Questions diverses**

Organisation de la salle des fêtes

Mme Court informe les membres du souhait d'acheter six nouvelles tables rondes. Elles complèteraient les six actuelles mises en place lors des soirées qui ont lieu dans cette salle. Les mignardises seraient ainsi réparties sur l'ensemble des douze tables et le public pourrait boire lors du concert. L'avis de la commission est demandé quant à la gestion des boissons : le public prend-il à boire avant de s'asseoir ou un service à tables est-il mis en place ?
Les avis sont partagés ; il est toutefois choisi de tester la première option lors du prochain évènement.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Je souligne l'activité dense de cette commission et ses actions bénéfiques pour l'animation de la ville, même si parfois le public reste clairsemé. Nous devons réexaminer la communication. »*

16) COMMISSION COMMUNICATION ET VALORISATION PATRIMONIALE DU 16 SEPTEMBRE 2015

1. Point sur le site internet :

Jérémie VENARRE commence la réunion en rappelant que la Commune a rejoint le projet du Centre de Ressources Informatiques (CRI) de la CCPG qui propose des sites clé en main aux collectivités et associations. Le projet du CRI prévoit l'utilisation d'un nouveau gestionnaire de contenu web, WordPress, pour la maintenance et la mise à jour du site. Afin de préparer le transfert du contenu du site vers le nouveau gestionnaire de contenu web, une nouvelle maquette du site a été ébauchée.

Cette maquette est présentée à la Commission. Les modifications dans la mise en page concernent principalement la page d'accueil, l'objectif étant d'éviter des redondances.

La Commission a fait plusieurs remarques concernant :

- le bandeau en tête de page : remplacer « Mairie de Gex » par « Ville de Gex » dans une police de caractère plus moderne et choisir une photo représentative de Gex. Pour cela, il faudrait prendre contact avec différents photographes gexois.
- l'agenda, menu défilant présentant les évènements à Gex : pas assez mis en valeur, manque de couleurs et police trop petite. Par la suite, le CRI a indiqué que l'agenda allait être développé.
- la présence à deux endroits des coordonnées de la Mairie : les supprimer sur la colonne de droite et profiter de l'espace libéré pour insérer les liens vers le cinéma, la bibliothèque, l'accueil de loisirs et périscolaire, les nouveaux

arrivants (les démarches), le guide des associations et des commerçants/artisans.
- le pied-de-page : reprendre les liens de l'Office de tourisme, des Monts Jura et du Parc régional du Haut Jura ainsi que le lien vers la page Facebook de la ville.
- l'intérêt de conserver l'indicateur de la météo
- la photothèque : actuellement vide, mais elle peut donner une bonne idée de ce qu'il y a à voir dans une ville, la question étant de l'alimenter avec de belles photos en haute définition. À voir avec les photographes locaux.
- les autres pages du site : supprimer la surbrillance des titres et le surlignage, ainsi que les coordonnées sur le côté.

2. Présentation du projet d'extranet pour élus :

Un projet d'extranet pour élus est envisagé. Il s'agit de mettre en ligne, en accès personnel et sécurisé, tous les documents nécessaires à chaque membre du conseil municipal : convocations au conseil municipal, convocations aux commissions, comptes-rendus, agenda, etc...

L'avis de la Commission est positif. Cela doit également permettre une réduction de l'utilisation de papier. Cependant il sera possible de conserver une version papier si une personne le souhaite.

Le CRI sera chargé de réaliser ce projet.

3. Questions diverses :

Une question a été posée concernant la communication des évènements culturels et ce qu'il serait possible de faire en plus.

17) COMMISSION FINANCES DU 17 SEPTEMBRE 2015

1/ BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions constituant à la préparation du budget et son adoption.

Ce jour : cette première réunion consiste à établir la liste des opérations d'investissement que nous retiendrons en priorité.

Les choix s'effectuent en fonction des contraintes suivantes :

- Nous savons que chaque année la marge disponible que nous dégageons de la section de fonctionnement permettant de financer les investissements sans recourir à l'emprunt est contenue dans une fourchette de 2 à 2.5 M€,

- Que les recettes communales seront amputées cette année encore de 10 % sur les dotations de l'État.

Le 15 octobre 2015 – Commission Finances : débat d'orientation budgétaire où nous définirons les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir.

Le 9 novembre 2015 – Conseil Municipal : débat d'orientation budgétaire.

Le 12 novembre 2015 : Commission Finances : préparation du budget.

Le 7 décembre 2015 : Conseil Municipal : soumission du budget.

- *Accessibilité Mairie :* elle devrait être réalisée entre mars et juillet 2016 mais nécessitera le déplacement de la plus grande partie des services municipaux.

- *TBI :* 13 classes élémentaires sur 24 ont été équipées. Il est proposé d'équiper celles qui ne le sont pas dans un premier temps, ensuite nous examinerons pour les classes de maternelle.

- *Aménagement intérieur - Maison du Droit :* il s'agit d'examiner l'utilisation des 2 étages situés au-dessus de la Maison du Droit.

- *ADAP Tranche 2016 :* il s'agit, sur 3 ans, de réaliser les divers aménagements pour l'accessibilité de tous les bâtiments communaux.

  Les besoins de travaux pris en compte ont été déterminés sur la base d'un diagnostic établi par la société NÉRIOS. Une somme équivalente devra être mobilisée en 2017 et 2018.

  Monsieur CRUYPENNINCK : *« l'an dernier, nous avions envisagé de mettre un montant pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Office du Tourisme puis nous l'avons retirée ».*

  Monsieur le Marie : *« Exact, mais nous n'allons pas engager des travaux sur un bâtiment qui à court terme sera supprimé. L'Office du Tourisme devrait bénéficier, dans le cadre du projet du Centre-Ville, de nouveaux bureaux.*

  Il est à souligner qu'à compter du 1er janvier 2017 la compétence sera reprise par la CCPG. »

- *Skate-Park :* l'idée est de doter le secteur de Tougin d'un équipement collectif comme nous l'avons fait pour Perdtemps et le Turet. Il s'agit d'un skate et d'un city-stade.

  Madame FORSTMANN : *« Y-a-t-il une demande ? »*

  Monsieur le Maire : *« C'est une demande récurrente que nous avons régulièrement lors des réunions de quartier. De nombreux parents conduisent leurs enfants à Divonne ou à Prévessin pour la pratique du skate. »*

- *Rue de Gex-la-Ville :* Cette rue a subi beaucoup de dommages du fait des deux programmes immobiliers ; il faut reprendre cette voirie et la rendre plus agréable avec une touche arborisée.

- *Vertes Campagnes :* Les travaux seront finis fin octobre 2015.

  Madame MARET : *« Quand le revêtement sera-t-il fait et l'éclairage remis en fonctionnement ? »*

  Monsieur HERVET : *« Le revêtement sera fait la semaine prochaine. »*

  Madame MARET : *« C'est dangereux sans éclairage. »*

Monsieur le Maire : *« Les travaux sont signalés, les voitures qui circulent sur la chaussée devront adapter leur vitesse compte tenu de l'état de la chaussée. Je rappelle que la Commune vient de faire, dans ce quartier, plus d'1 M€ de travaux pour une voirie qui aurait dû demeurer à vocation privative.*

La Commune n'avait aucun intérêt à reprendre cette voirie qui a été mal réalisée et était en très mauvais état. Maintenant elle sera équipée selon une vocation publique avec trottoirs et piste cyclable.

Les riverains, s'ils souhaitaient demeurer maîtres des aménagements n'avaient qu'à conserver la propriété et assumer les frais de son entretien et de son aménagement. Le projet a été vu avec le Syndic.»

- ***Chauvilly :***

Monsieur ROBBEZ : *« Ne prévoit-on pas quelque chose pour l'aménagement de Chauvilly ? Une somme pour étude était prévue au budget 2015. »*

Monsieur le Maire : *« Je pense qu'il faut que l'on puisse orienter en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs. Il serait bien qu'ils soient exprimés. Je rappelle que nous avons deux gros projets à financer :*

a) Le Centre-Ville dont le coût pour le moment n'est pas déterminé (dévoiement et P+R),

b) L'école de Parozet »

Pour rester dans le montant prévisible de l'autofinancement, la Commission propose de retirer les travaux suivants :

- ✓ Rétention Creux du Loup,
- ✓ Skate-park Poudrière,
- ✓ Rue de Gex-la-Ville,
- ✓ Rue de Pitegny,
- ✓ Piste cyclable,
- ✓ Travaux MJC,
- ✓ ADAP.

Certains dossiers n'étant pas prêts à être mis en consultation pour réalisation, ils pourront être inscrits lors de la reprise des résultats 2015 ce qui nous permettra de dégager, en principe, un résultat positif.

P.J. : projets proposés et retenus.

2/ QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

18) COMMISSION SCOLAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2015

SCOLAIRE

Bilan de la rentrée :

- En préambule, Mme Morel souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux enseignants installés à GEX dans nos écoles publiques, ainsi qu'à M. Didier RICHARD, nouvel IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) par intérim.
- Malgré des effectifs chargés (moyenne de 31,16 enfants par classe) pas d'ouverture à l'école maternelle des Vertes Campagnes, l'ouverture envisagée au printemps 2015 n'a pas été effective.

Effectifs :

- **effectifs année scolaire passée + effectifs actuels :**

école	Directeur/trice	Nb de classes	Effectifs rentrée 2014	Effectifs rentrée 2015
Parozet maternelle	Mme Grandclément	5	117	141 +1
Parozet élémentaire	Mme Albrieux	8	190	190
Perdtemps maternelle	Mme Dubout	4	107	112
Perdtemps élémentaire	M. Ferrolliet	6 + CLIS	155	157 + 1
Vertes Campagnes maternelle	M. Geoffroy	6	184	188
Vertes Campagnes élémentaire	M. Besson-Brabant	10	253	256 + 1
TOTAL		39 + CLIS	1006	1047

- **Naissances (pour prévisions d'effectifs) :**

Secteur	2010	2011	2012	2013	2014
PZ	78	56	54	51 +-2	59
PT	32	53	43 +-1	37 +-2	45
VC	62	67	64 +-1	66 +-2	61
total	**172**	**176**	**161 +-2**	**154 +-6**	**165**

- **Livraison logements à venir :**

Environ 150 logements seront livrés sur le secteur de Parozet d'ici décembre 2015, puis en mars 2016, 118 sur le secteur de Perdtemps et 70 sur le secteur de Parozet.
En général, on compte 90% de ménages avec enfants sans qu'on ait d'indications sur l'âge de ces enfants.
Nous allons tenter une comparaison avec un programme totalement livré (Balcons du Mont Blanc) pour essayer de faire une proportionnalité sur le nombre d'enfants susceptibles d'être scolarisés en maternelle ou élémentaire.

- **Travaux dans les écoles :**

Les directeurs sont satisfaits des travaux qui ont été réalisés cet été.

- **Petits travaux de maintenance :**

Une liste mensuelle de petits travaux ou réparations est établie, le suivi en est assuré par M.Thierry Girardin des Services Techniques. Les projets plus importants sont suivis par M. Sylvain Misse, Mme Jouannet et Mme Morel.

GROS TRAVAUX

Perdtemps :

- l'agrandissement du périscolaire et le renforcement des planchers sont terminés
- les travaux pour l'installation des ascenseurs de la maternelle et de l'élémentaire débuteront aux vacances d'automne. La réunion de démarrage des travaux aura lieu le 9 octobre à 9h30.
- prochains travaux à la maternelle : accessibilité et confort acoustique.

Parozet :

- agrandissement Parozet : l'architecte est choisi, début des travaux prévu en avril 2016 – la réunion de présentation de l'APD aura lieu le 5 octobre.
Rappel du projet : agrandissement et réhabilitation : 7 classes supplémentaires, agrandissement du périscolaire, self service, accessibilité, ...

- **questions des directeurs :**

- Perdtemps maternelle : Mme Dubout avait déjà soulevé l'an dernier le problème des cars qui ne pouvaient se garer devant l'école pour déposer les enfants au retour de la piscine (places occupées par des voitures, longueur insuffisante pour les bus).
  Elle propose que les bus pénètrent dans l'enceinte de l'Espace Perdtemps, les enseignantes préférant faire traverser l'avenue Perdtemps aux enfants, afin qu'ils descendent du bus en toute sécurité, hors du trafic routier. Il faudrait

alors qu'un agent des services techniques vienne ouvrir le portail côté cimetière. A confirmer. (trajets piscine à partir de janvier).

- Vertes Campagnes élémentaire : M. Besson-Brabant signale que 8 classes sur 10 vont à la piscine – cette année il a eu un créneau au 1er trimestre (les autres au 3ème trimestre) – il aurait besoin donc d'une « rallonge » de budget transport sur le budget 2015..
  Mme Jouannet lui répond que c'est prévu.

Dates des conseils d'école :

Décharges de direction	Conseils d'école 2015/2016	1er CE	2ème CE	3ème CE
Jeudi	Parozet maternelle	Mardi 10-11 à 18h	Jeudi 11-02 à 18h	Jeudi 26-05 à 18h
Vendredi	Parozet élémentaire	Jeudi 12-11 à 20h	Jeudi 10-03 à 20h	Vendredi 01-07 à 20h
Vendredi	Perdtemps maternelle	Mardi 03-11 18h30	Mardi 01-03 18h30	Mardi 07-06 18h30
Vendredi	Perdtemps élémentaire	Mardi 03-11 à 20h	Mardi 01-03 à 20h	Mardi 07-06 à 20h
Vendredi	Vertes Campagnes maternelle	Lundi 2-11 à 18h30	*lundi 14-03* à 18h30 *à confirmer*	Mardi 14-06 à 18h30
Lundi + vendredi	Vertes Campagnes élémentaire	Lundi 16-11 à 18h	Mardi 15-03 à 18h	Jeudi 16-06 à 18h

Points divers concernant les écoles :

- CARNAVAL : il aura lieu comme l'an passé un mardi matin, les dates des 8 et 15 mars ont été pré réservées au calendrier, à l'Espace Perdtemps.
  D'un commun accord, la date du mardi 8 mars est choisie. Pour ce qui concerne les ballons, nous rappelons que le gonflage n'est plus possible, depuis que le carnaval a lieu un matin (suite à la réforme des rythmes scolaires). Voir pour le remplacer par une autre animation. Mme Dubout propose un « lâcher de bulles ».

Mme Reynard Elodie est chargée de rechercher des animations musicales pour le défilé.

- CMR : M. Nicolas Bermont, nouvel intervenant, assure les 24h d'enseignement musical dans les écoles de Gex depuis la rentrée, ce qui lui fait un temps plein. Rappel : le conseil municipal a délibéré en juillet dernier pour passer de 23.25 h à 24 h.
  Les heures allouées à chaque école ont été ajustées en fonction de leurs effectifs.

- Nouvelle activité pour les scolaires : la gymnastique par l'intermédiaire de Ain Profession Sport, association à laquelle la commune faisait appel quelques années en arrière. Suite au départ, de l'intervenante, la convention n'avait pas été renouvelée. Elle sera à nouveau présentée au conseil municipal d'octobre à raison d'un peu plus de 2heures par semaine. Les interventions auront lieu au gymnase Le Turet, dans la mesure où cette proposition est acceptée. En bénéficieront cette année, les élèves de l'élémentaire Parozet.

- TBI : les directeurs remercient la commune pour ce matériel. Mme Jouannet précise que le conseiller TICE de l'inspection est en mesure de leur proposer des formations sur leur utilisation en complément de la formation technique qui a été dispensée par le fournisseur.
  Mme Morel indique qu'il est prévu d'équiper les autres classes élémentaires (11) dans un avenir proche.

- Nouvelles inscriptions : M. Geoffroy demande quelle sera la position de la commune en cas de nouvelles inscriptions pour la maternelle des Vertes Campagnes, compte tenu des effectifs actuels.
  Mme Morel indique qu'il sera proposé aux familles les deux autres écoles.

PERISCOLAIRE ET MERCREDIS

Effectifs périscolaires :

Effectifs des accueils périscolaires et des mercredis de loisirs au 30/09/2015.

	INSCRITS MATIN	MOYENNE PRESENTS		INSCRITS SOIR	MOYENNE PRESENTS
Périscolaire Perdtemps	56	**38**		64	**55**
Périscolaire Parozet	41	**29**		56	**47**
Periscolaire Vertes	53	**26**		74	**42**
TOTAL	150	**93**		194	**144**
Mercredis de loisirs	106	90			

Pour rappel, la capacité d'accueil avait été augmentée l'an dernier sur Perdtemps et Vertes Campagnes afin de ne plus devoir laisser des familles en attente d'inscription.

Au regard des inscriptions et de la fréquentation, on constate une désaffection de l'accueil du matin importante sur l'ensemble des sites ; pour le soir, cela concerne les Vertes Campagnes.
A noter : depuis la rentrée, le service fait face à des modifications continuelles d'inscriptions, tant pour le périscolaire que pour les mercredis ou la cantine.
Pour le mercredi, l'effectif correspond à celui de l'an dernier, en baisse depuis la réforme des rythmes scolaires, l'accueil ne concernant plus que les après-midis.
Voir si les autres communes font cette même constatation.

APE

Coordinateurs :
Madame Morel remercie les 6 coordinateurs présents sur chaque école, qui ont eu une charge de travail importante tout au long de l'année passée, et qui ont du prendre en charge les variations de listes, les enfants oubliés et non inscrits, et pallier aux absences d'intervenants, ...

Pour cette nouvelle année scolaire, l'équipe de coordinateurs est la suivante :
Parozet maternelle : Anne-Gaëlle DUCHEMIN
Parozet élémentaire : Hanane YACOUBI
Perdtemps maternelle : Claire LOZINGOT
Perdtemps élémentaire : Dallel AZOUZ
Vertes Campagnes maternelle : Marine PERROT
Vertes Campagnes élémentaire : Sarah ZAFFINO

Intervenants extérieurs :
Le nombre d'intervenants est suffisant, les intervenants de l'an dernier ont, pour la plupart, reconduit leur participation et nous avons pu recruter de nouvelles candidatures spontanées.
Les conventions ont été reconduites avec la MJC pour 3 interventions par jour, avec le Centre Social (1 par **jour** voire 2 ultérieurement), avec Eclat (3 interventions par semaine), avec Pays de Gex Natation (dès janvier), et avec les CMR (4/semaine)
- pas de renouvellement avec les Minischools malgré une tentative de négociation de prix
- pas de renouvellement également avec le Tennis Club ni avec le Cercle d'escrime
- nouveauté pour les enfants de Parozet élémentaire : gymnastique dans la salle spécialisée du gymnase le vendredi

Inscriptions :
Le principal souci l'an dernier était que les enfants n'avaient pas été inscrits dans les temps (malgré 2 dates buttoir), ce qui a généré des inscriptions continuelles au cours de la première période nécessitant un changement quotidien des listes.
Pour tenter d'y remédier nous avons institué cette rentrée une inscription à l'année, en plus de la tarification selon le quotient familial. (5 tranches de 0 à 150 € pour l'année).
Sur 685 inscrits à ce jour, 550 l'étaient à la rentrée, ce qui est un relatif progrès par rapport à l'an dernier.

Effectifs :

Ils sont moins importants que l'an dernier, mais toutefois en augmentation par rapport à la rentrée (550)
A ce jour, la moyenne d'enfants présents est de : 623 enfants pour 685 inscrits, à peine 60% des enfants scolarisés fréquentent donc les APE.

ECOLE	Effectif rentrée 09-2014	Effectif P4 2014/2015	Effectif rentrée 09-2015	Effectif moyen au 30/09
PZ mat	96/117	100/114	90/141	95/142
PZ élém	157/190	165/191	112/190	100/190
PT mat	84/107	75/107	74/112	81/112
PT élém	115/155	103/152	97/157	90/158
VC mat	125/184	114/185	115/188	117/188
VC élém	184/253	210/251	135/256	141/257
total	**761/1006**	**767/1000**	**623/1044**	**623/1047**

Comité de pilotage : la première réunion aura lieu le mardi 24 novembre à 18h30.
Il est composé de :

- Un représentant de la direction pour chaque groupe scolaire (à désigner)
- Un représentant des parents pour chaque groupe scolaire (à désigner)
- Monsieur le Maire
- Mmes Morel et Court, maires-adjointes
- Mesdames Jouannet, Lamour, Duchemin et Lozingot représentant respectivement le secteur Vie Quotidienne et la direction de l'ACM

Question des enseignants : l'Inspection n'accepte plus que les APC en maternelle durent plus de 45 mn. Or, ils ont lieu de 15h30 à 16h15. Il n'est pas envisageable de confier les élèves en bénéficiant aux intervenants APE le dernier quart d'heure, aussi, les enseignants prennent sur leur temps APC pour couvrir ce temps. La question de ce quart d'heure a été posée à l'inspecteur, les enseignants restent dans l'attente de sa réponse.

Bilan de l'été à l'accueil de loisirs:

Une centaine d'enfants en juillet - entre 55 et 75 en août. (fermeture la 1ère semaine d'août). On note plus de présents les jours de sorties.

Le thème des vacances était "le monde du merveilleux". Les enfants, au cours d'activités manuelles, ont réalisé des sculptures de créatures fantastiques, et décoré les salles de l'accueil de loisirs.
D'autre part, bénéficiant d'un été très ensoleillé, ils ont pu partir pour de nombreuses randonnées plus ou moins éloignées. L'accent était mis sur les activités sportives (marche, baignade, roller, trottinette, accrobranche) et grands jeux .

Les sorties de juillet :
- étang de Cessy (randonnée)
- Mont Mourex (marche)
- Base de loisirs du Fier à Motz (74) (activités sportives)
- signal de Bougy (jeux)

Les sorties d'août :
- Divonne (balade au marais de Bidonne et activités sportives)
- Mont Mourex (marche et grand jeu)
- parc des Dronières à Cruseilles (74) (balade et parcours acrobatique)

Comme d'habitude, à la fin de chaque semaine de vacances, un **rendez-vous familial**, moment d'échange entre parents, enfants et animateurs, permet aux enfants de montrer à leurs parents ce qu'ils ont réalisé au cours de la semaine. Il s'agit soit d'un petit déjeuner le vendredi matin, préparé la veille dans des ateliers cuisine, soit d'une rencontre le vendredi soir (spectacle, grand jeu familial, barbecue). Les RDV petits déjeuners ont beaucoup de succès, ainsi que les spectacles.

Prévisions vacances d'automne :

Le thème des petites vacances sera en lien avec celui du Festival Petits Yeux Grand Ecran : l'Europe. Plusieurs séances de cinéma sont donc au programme de ces vacances.
Les inscriptions sont actuellement en cours.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Où en est-on pour la 7ème classe aux Vertes Campagnes ? »*

Madame MOREL-CASTÉRAN : *« Elle n'a pas été ouverte à la rentrée, depuis les parents sont restés mobilisés, soutenus par la Commune qui est intervenue auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ain (DASEN). Une décision devrait être prise le 16 octobre 2015. »*

19) QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des décisions :
  - ✓ Étude d'avant-projet pour le dévoiement de la RD1005 (avenue de la Poste) dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Groupement INGEROP-FOLIA,

- ✓ Étude de déplacement et de stationnement dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Société TRANSITEC,
- ✓ Mission d'assistance à la conception et au pilotage de la concertation dans le cadre du projet urbain « Centre-Ville » - Société ETAT D'ESPRIT STATIS,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Tu dors? », le 29 octobre 2015, dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Écran »,
- ✓ Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Creux du Loup,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°31 ascenseur – Entreprise CFA DISTRIBUTION DE NSA,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°19 revêtements de sols souples– Entreprise STORIA,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°18 carrelages faïences – Entreprise SOLSYSTEM,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°16 électricité – Entreprise AREA TECHNOLOGIES,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°12 plâtrerie peinture menuiserie – Entreprise BONGLET,
- ✓ Marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – Lot n°5 gros œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
- ✓ Marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Creux du Loup – Groupement d'entreprises EIFFAGE TP (mandataire) & DESBIOLLES,
- ✓ Augmentation du seuil du marché à bons de commandes pour les travaux de plâtrerie peinture – avenant n°1 – Entreprise BONGLET,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 lot n°19 revêtements sols – Entreprise SAINT CLAUDE MOQUETTE,
- ✓ Remise en état du mur de soutènement de la rue des Terreaux – SARL BARBERAT,
- ✓ Restructuration d'une partie d'un mur de soutènement menaçant ruine au passage de la Chenaillette – SARL BARBERAT,
- ✓ Indemnité d'éviction à Monsieur Charles COURT – convention BUFICA.

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Je rappelle que la première réunion de concertation sur le projet de centre ville se tiendra mercredi 14 octobre à la salle des fêtes à 20 heures.*

Je souhaite revenir brièvement sur les paroles et écrits de Monsieur REDIER de la VILLATTE et de Madame CHARRE à la suite du dernier conseil municipal concernant l'accueil des migrants.

Sur la communication je veux faire remarquer que 90 % des maires de France n'ont pas jugé opportun d'en débattre au sein de leur conseil municipal alors qu'au cours de la séance du 7 octobre, j'ai fait communication de ce sujet d'actualité sensible. La parole a été donnée et tout le monde a pu s'exprimer.

Monsieur REDIER de la VILLATTE quant à lui a déclaré en séance que : « sur une bonne partie de votre analyse je vous rejoins .....» et deux jours après à travers un communiqué de presse, il juge mon discours proche de la xénophobie, en me qualifiant d'autocrate ce que je trouve très désobligeant pour mes colistiers et moi.

Pour résumer, je juge ce procédé assez curieux. Je déplore un discours a postériori fallacieux et je voudrais que l'on m'explique en quoi mes paroles puissent être jugées à la limite de la xénophobie.

De plus, Monsieur REDIER de la VILLATTE, qui est salarié de l'Accueil Gessien, utilise sa position pour se valoriser. Cela pose un vrai problème, la Commune étant partenaire de cette structure en ayant mis des moyens importants à sa disposition (terrains à Château Gagneur pour la résidence sociale, résidence sociale rue Jean Perrier).

Il utilise sa représentation pour imposer des choix, par exemple, d'augmentation des logements mis à disposition par les bailleurs sans concertation avec la ville.

Je serai vigilant sur les projets futurs que nous discuterons avec le Président de l'Accueil Gessien et je me suis ouvert de ces difficultés avec nos partenaires avec qui nous travaillons, en particulier sur le projet Charpak. »

Madame HUMBERT tient à réagir sur les propos de Monsieur REDIER de la VILLATTE qui dénonce la soit disant dérive xénophobe de la majorité municipale. Elle s'inscrit en faux contre des propos jugés insultants pour l'ensemble de l'équipe et invite Monsieur REDIER de la VILLATTE, à l'avenir, à la tempérance.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015 A 18 H 30

La séance est levée à 21 h 00

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND